

Rapport de visite d'évaluation

EHPAD POLE SENIOR POLE SANTE SUD 37

90 AV DU GEN DE GAULLE
37800 SAINTE-MAURE-DE-TOURAINES

11/03/2024 - 12/03/2024

JRH CONSULTANTS
7 AV CHRISTIAN DOPPLER 77700 SERRIS
Statut : « Accrédité » - 3-1984 rév. 0

Table des matières

Introduction	3
Présentation de l'ESSMS	4
Déroulé de la visite	5
Résultats	6
Synthèse des cotations	6
Focus sur les critères impératifs	42
Cotation des chapitres par thématiques	47
Chapitre 1 - La personne	47
Chapitre 2 - Les professionnels	64
Chapitre 3 - L'ESSMS	72
Niveau global atteint par l'ESSMS	81
Observations de l'ESSMS	82
Annexes	83
Annexe 1 : Formulaire(s) critère(s) impératif(s)	83
Annexe 2 : Evolutions apportées au rapport suite aux observations faites par l'ESSMS	84

Introduction

Chaque établissement ou service social ou médico-social (ESSMS) doit faire l'objet d'une évaluation tous les 5 ans par un organisme figurant sur la liste des organismes autorisés à réaliser des évaluations en ESSMS publié sur le site de la Haute Autorité de santé (HAS). Cette évaluation a pour objectif d'apprécier la qualité des activités et prestations délivrées par ces structures aux personnes accueillies.

Le dispositif d'évaluation construit par la HAS, s'appuie sur un référentiel national commun à tous les ESSMS et centré sur la personne accompagnée. C'est le socle du dispositif d'évaluation. Il répertorie les exigences à satisfaire par l'ESSMS et les éléments nécessaires à leur évaluation.

Les méthodes d'évaluation déployées lors de la visite d'évaluation se traduisent notamment par des entretiens avec les personnes accompagnées, les membres du conseil de la vie sociale, les professionnels et la gouvernance des ESSMS.

Au terme de la réalisation de la visite, une cotation est obtenue pour chaque élément d'évaluation du référentiel investigué dans la structure, des axes forts et de progrès seront identifiés pour l'ESSMS évalué

Le rapport qui en résulte permettra à la structure d'alimenter son plan d'actions qualité et devra être transmis à l'autorité compétente et à la HAS. Il a également vocation à être diffusé publiquement.

Les principes de cotation

En utilisant les grilles d'évaluation, les intervenants cotent chaque élément d'évaluation d'un critère.

Les cotations possibles sont les suivantes :

Cotation	Légende
1	Le niveau attendu n'est pas du tout satisfaisant
2	Le niveau attendu n'est plutôt pas satisfaisant
3	Le niveau attendu est plutôt satisfaisant
4	Le niveau attendu est tout à fait satisfaisant
★	Le niveau attendu est optimisé
NC	L'ESSMS est non concerné par l'(les) élément(s) d'évaluation d'un critère
RI	La personne accompagnée donne une réponse inadaptée à l'évaluateur (chapitre 1)

Présentation de l'ESSMS

Nom du responsable	THIERRY MERGNIAC
FINESS juridique	370004327
Adresse de l'entité juridique	90 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE 37800 SAINTE-MAURE-DE-TOURAINÉ
Date d'ouverture	04/01/1999
Statut juridique	Public
Organisme gestionnaire	CENTRE HOSPITALIER DE SAINTE MAURE DE TOURAINÉ
Autres informations	

EHPAD POLE SENIOR POLE SANTE SUD 37

FINESS géographique	370000705
SIRET	26370014800053
Adresse du site évalué	90 AV DU GEN DE GAULLE 37800 SAINTE-MAURE- DE-TOURAINÉ
Département / Région	Indre-et-Loire / Centre-Val de Loire
Catégorie FINESS	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
Activités	EHPAD
Modalités d'accueil	PERMANENT
Nombre de places	157
Nombre d'ETP	196.45
GMP (Gir Moyen Pondéré)	781
PMP (Pathos Moyen Pondéré)	223

Déroulé de la visite

Champs d'application	
Secteur(s)	Médico-Social
Structure(s)	Etablissement
Public(s)	PA - Personne âgée

Nombre d'accompagnés traceurs réalisés
3

Evaluation réalisée par	
Nom de l'organisation	JRH CONSULTANTS
Siret de l'organisation	39821099700035
Adresse complète	7 AV CHRISTIAN DOPPLER 77700 SERRIS
Statut	« Accrédité » - 3-1984 rév. 0
Nom du coordonnateur de la visite	GENEVIEVE LALIK
Noms des évaluateurs	GENEVIEVE LALIK Agnès BERGER GRESSIN

Dates de transmission	
Pré-rapport	24/03/2024
Observations	18/04/2024
Rapport final	24/04/2024

Résultats

Synthèse des cotations

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des cotations retenues lors de la visite d'évaluation, ainsi que les éléments de preuve consultés et les éléments justificatifs associés à toute cotation « NC ».

		Cotation
Chapitre 1	La personne	3,91
Thématique	Bienveillance et éthique	4
Objectif 1.1	La personne accompagnée s'exprime sur la bienveillance.	4
Critère 1.1.1	La personne accompagnée exprime sa perception de la bienveillance.	4
	EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer sa perception de la bienveillance.	3
	EE : La personne accompagnée est écoutée et respectée dans cette expression au quotidien.	4
Thématique	Droits de la personne accompagnée	4
Objectif 1.2	La personne accompagnée est informée de ses droits de façon claire et adaptée. Sa compréhension est recherchée et favorisée.	4
Critère 1.2.1	La personne accompagnée et son entourage sont informés du rôle des professionnels et autres intervenants et peuvent les identifier.	4
	EE : La personne et son entourage sont informés du rôle des différents professionnels et autres intervenants qui l'accompagnent.	4
	EE : La personne accompagnée peut identifier les professionnels et autres intervenants.	4
Critère 1.2.2	La personne accompagnée est informée de ses droits et devoirs dans le cadre de la vie collective ou du fonctionnement du service.	4
	EE : La personne accompagnée reçoit toutes les informations sur ses droits et devoirs dans le cadre de la vie collective ou du fonctionnement du service.	3
	EE : La personne accompagnée a reçu les documents et explications associés.	4
	EE : La personne accompagnée a la possibilité de poser toutes les questions facilitant sa compréhension.	4
Critère 1.2.3	La personne accompagnée est systématiquement informée de la possibilité de désigner une personne de confiance pour l'accompagner et l'assister dans ses démarches.	4
	EE : La personne accompagnée est systématiquement informée de la possibilité de désigner une personne de confiance.	4
	EE : La personne accompagnée est informée du rôle de la personne de confiance.	4
Critère 1.2.4	La personne a accès aux informations relatives à son accompagnement.	4
	EE : La personne a accès aux informations relatives à son accompagnement.	4
	EE : La personne accompagnée est informée des modalités d'accès à son dossier.	4

Critère 1.2.5	<p>La personne peut s'adresser aux professionnels qui l'accompagnent pour être orientée, accompagnée et soutenue dans l'exercice de ses droits individuels. 4</p> <p>EE : La personne peut s'adresser aux professionnels qui l'accompagnent en cas de besoin pour être orientée dans l'exercice de ses droits individuels. 3</p> <p>EE : La personne peut s'adresser aux professionnels pour être accompagnée et soutenue dans sa démarche. 4</p>
Critère 1.2.6	<p>Les professionnels informent la personne accompagnée de ses droits et de leurs modalités d'exercice, ou l'orientent vers le bon interlocuteur. 4</p> <p>EE : Les professionnels informent la personne accompagnée de ses droits et de leurs modalités d'exercice. 4</p> <p>EE : Les professionnels savent orienter la personne accompagnée vers les personnes ressources. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>RF - Livret d'accueil - Charte des droits et libertés - Livret d'accueil - règlement de fonctionnement - Charte de la personne accueillie à l'entrée et dans le livret d'accueil - Outils 2002 -</p>
Critère 1.2.7	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la connaissance des droits de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la connaissance des droits de la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Formations élargées - Fiche de mission Référente Humanitude - Intranet - Sensibilisation - Plan de formation - élargements - Livret d'accueil complet - CR réunion Ethique (fin 2023) - Transmission orales/écrites - Contenu sur formation Humanitude -</p>
Objectif 1.3	<p>La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service. 4</p>
Critère 1.3.1	<p>La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service et des outils favorisant leur compréhension. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée est associée à la révision des outils favorisant leur compréhension. 4</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. 3</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Plan de formation - Livret d'accueil - Projet d'établissement en cours de réécriture finalisé : juin 2024 -Projet d'établissement 2018/2023 - Formation Humanitude avec référent - Cours transmis par la cadre de santé sur la bientraitance -</p>

	Les professionnels coconstruisent les règles de vie collective ou les modalités de fonctionnement du service dans le respect des droits et libertés de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels coconstruisent les règles de vie collective ou les modalités de fonctionnement du service avec la personne accompagnée.	3
Critère 1.3.2	EE : Les professionnels s'assurent que les règles de vie collective ou les modalités de fonctionnement du service respectent les droits et libertés de la personne accompagnée.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Outils 2002 (RF et Charte) - Compte rendu de réunion CVS - RF - Les CR de groupe de travail n'ont pas été vus -	
Objectif 1.4	La personne bénéficie d'un cadre de vie ou d'accompagnement adapté et respectueux de ses droits fondamentaux.	4
	La personne est assurée que les choix qu'elle exprime sur son cadre de vie ou d'accompagnement sont pris en compte.	4
Critère 1.4.1	EE : La personne exprime ses choix sur son cadre de vie ou d'accompagnement.	4
	EE : Les choix de la personne accompagnée sont pris en compte.	4
	La personne accompagnée bénéficie d'un espace de vie privé, adapté et respectueux de ses droits fondamentaux, qu'elle est encouragée à personnaliser.	4
Critère 1.4.2	EE : La personne accompagnée dispose d'un espace de vie privé, adapté et respectueux de ses droits fondamentaux.	4
	EE : La personne accompagnée est encouragée à personnaliser son espace de vie.	4
Thématique	Expression et participation de la personne accompagnée	3,93
Objectif 1.5	La personne accompagnée est actrice des instances collectives ou de toutes autres formes de participation. Sa participation effective est favorisée.	3,67
	La personne accompagnée participe aux instances collectives ou à toutes autres formes de participation.	4
	EE : La personne accompagnée est impliquée dans les instances collectives, ou autres formes de participation.	4
Critère 1.5.1	EE : La personne accompagnée connaît ses représentants et peut les solliciter.	4
	EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer sa satisfaction.	4
	EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.	3
	<i>Eléments de preuve :</i> Compte rendu de réunion - Programmation dates des réunions CVS.	
	La personne accompagnée est informée de la suite donnée aux demandes formulées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation.	4
	EE : La personne accompagnée a connaissance des réponses apportées aux questions qu'elle a posées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation.	N.C
Critère 1.5.2	EE : La personne accompagnée a accès au relevé des échanges.	N.C
	EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.	4

	<p><i>Eléments de preuve :</i> Compte rendu de réunion - Enquêtes de silicatisation -</p> <hr/> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i> La personne accompagnée vient d'arrivée (1 mois) et n'a pas encore sollicité ni vu le fonctionnement.</p>	
Critère 1.5.3	<p>Les professionnels facilitent l'accès à la traçabilité des échanges et réponses apportées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation.</p> <p>EE : Les professionnels facilitent l'accès de la personne accompagnée au contenu des échanges dans les instances collectives ou toutes autres formes de participation.</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les lieux d'affichage et/ou d'enregistrement des relevés des échanges.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Affichages - Compte rendu de réunion CVS - Enquêtes de satisfactions minimum 1 fois par an - Analyse des retour enquêtes - Affichages dédié -</p>	<p>3</p> <p>3</p> <p>3</p>
Objectif 1.6	L'expression de la personne est recueillie tout au long de son accompagnement.	4
Critère 1.6.1	<p>La personne accompagnée est soutenue dans son expression. Le partage de son expérience est favorisé et l'expression de ses préférences prise en compte.</p> <p>EE : La personne accompagnée est soutenue dans son expression.</p> <p>EE : La personne accompagnée partage son expérience.</p> <p>EE : Ses préférences sont prises en compte.</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>3</p>
Critère 1.6.2	<p>Les professionnels facilitent l'expression de la personne accompagnée grâce à l'utilisation de moyens et outils adaptés.</p> <p>EE : Les professionnels facilitent l'expression de la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels utilisent des moyens et outils qui facilitent leur expression.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Relevé données personnalisées - PAP - PAP - Transmission - Allo famille - consentement - Supports d'admission - Outils spécifiques -</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
Critère 1.6.3	<p>Les professionnels analysent le recueil de l'expression de la personne accompagnée et en tirent les enseignements.</p> <p>EE : Les professionnels analysent le recueil de l'expression de la personne accompagnée.</p> <p>EE : Le cas échéant, les professionnels apportent les adaptations nécessaires à l'accompagnement.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Trame PAP et dossier PA - Calendrier PAP - Procédure Admission - PAP - Formation "Humanitude" - Projet personnalisé de nuit - Dossier de la personne complet - PAP - Calendrier de révision -</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
Objectif 1.7	La personne accompagnée exprime son choix de manière éclairée.	4

Critère 1.7.1	<p>La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer son consentement éclairé, grâce à une information claire et des moyens adaptés. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer son consentement éclairé. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée reçoit des explications claires et adaptées, nécessaires à sa compréhension. 4</p>
Critère 1.7.3	<p>Les professionnels réinterrogent le refus de la personne tout au long de son accompagnement et recherchent des alternatives avec elle. 4</p> <p>EE : Les professionnels réinterrogent le refus de la personne tout au long de son accompagnement. 4</p> <p>EE : Les professionnels recherchent des alternatives avec la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Transmissions ciblées - PAP</p> <p>Dossier de la personne - Transmissions - Transmissions ciblées - Transmissions ciblées -</p>
Critère 1.7.4	<p>Les professionnels assurent la traçabilité du consentement ou du refus exprimé par la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels formalisent le consentement/refus de la personne accompagnée dans son dossier. 4</p> <p>EE : Les professionnels partagent l'information du consentement/refus de la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Transmissions ciblées dans le logiciel -</p> <p>Dossier de la personne - Transmissions - Transmissions ciblées - Transmissions ciblées -</p>
Objectif 1.8	<p>La personne accompagnée participe à la vie sociale. 4</p>
Critère 1.8.1	<p>La personne accompagnée a la possibilité de maintenir ses liens sociaux et d'en créer de nouveaux, dans et hors l'établissement ou le service. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée a la possibilité de maintenir ses liens sociaux existants dans et hors l'établissement ou le service. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée a la possibilité de créer de nouveaux liens sociaux dans et hors l'établissement ou le service. 4</p>
Critère 1.8.2	<p>La personne peut s'investir dans la vie sociale et culturelle et participer à des événements sur le territoire grâce à un accompagnement adapté. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée est encouragée à s'investir dans la vie sociale et culturelle et participer à des événements sur le territoire. 4</p> <p>EE : Sa participation est facilitée grâce à un accompagnement adapté. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée reçoit des informations lui permettant de faire des choix de participation à la vie sociale et culturelle du territoire. 4</p>

Critère 1.8.3	<p>Les professionnels informent la personne accompagnée sur l'offre d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs, recueillent ses attentes et respectent ses choix de participation. 4</p> <p>EE : Les professionnels informent la personne accompagnée sur l'offre d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs. 4</p> <p>EE : Les professionnels recueillent les attentes de la personne accompagnée sur sa participation à la vie sportive, socio-culturelle et aux loisirs. 4</p> <p>EE : Les professionnels respectent les choix de la personne accompagnée sur sa participation à la vie sportive, socio-culturelle et aux loisirs. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Procédure Admission avec recueil des données - Tracé dans OSIRIS - PAP - Plannings activés - Conventions - Affichages - Liens avec les clubs de sport de la ville - Gym assise - Affichages - Programme des activités - PAP -</p>
Critère 1.8.4	<p>Les professionnels identifient et mobilisent les ressources et moyens nécessaires à la mise en place d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs. 4</p> <p>EE : Les professionnels identifient les ressources et moyens nécessaires à la mise en place d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs. 4</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent ces ressources au bénéfice de la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Programmes d'activités - Les animatrices - véhicule pour les déplacements - Un bénévole qui vient chanter pour les personnes accompagnées de l'EHPAD - Plannings affichés - Salle coiffeur - salle socio-esthéticiennes - sortie théâtre - Vacances organisées. Conventions - Programmes des activités -</p>
Critère 1.8.5	<p>Les professionnels encouragent le recours à la pair-aidance et autres dispositifs facilitant l'entraide entre les personnes accompagnées. 4</p> <p>EE : Les professionnels encouragent le recours à la pair-aidance. 4</p> <p>EE : Les professionnels facilitent l'entraide entre les personnes accompagnées. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Observations - Les locaux aménagés favorisant la pair-aidance - Les locaux sont spacieux - aménagements adaptés : il y a des petits salons pour les personnes accompagnées (observation : utilisés par les personnes accompagnées de l'EHPAD) - petits jardinets - Observations : Les petits salons sont très largement utilisés par les personnes - PAP - Observations -</p>
Objectif 1.9	<p>La personne accompagnée exerce sa citoyenneté et/ou bénéficie d'une éducation à la citoyenneté. 4</p>
Critère 1.9.1	<p>La personne est accompagnée selon ses besoins et ses souhaits dans sa participation à la vie citoyenne. 4</p> <p>EE : La personne est accompagnée dans sa participation à la vie citoyenne au regard de ses besoins et souhaits. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée bénéficie des informations utiles à l'exercice de la vie citoyenne. 4</p>

Critère 1.9.2	<p>Les professionnels utilisent des moyens et des outils adaptés permettant à la personne accompagnée d'exercer sa citoyenneté ou de bénéficier d'une éducation à la citoyenneté. 4</p> <p>EE : Les professionnels facilitent l'exercice de la citoyenneté de la personne accompagnée grâce à la mobilisation de moyens et d'outils adaptés. 4</p> <p>EE : Les professionnels proposent à la personne accompagnée une éducation à la citoyenneté. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Pas d'affichage dédié hors période électorale -</p> <p>Les animatrices organisent les accompagnements des votes - les gendarmes viennent pour les procurations - Les familles réalisent les accompagnement - Note de service - Observations : équipe très à l'écoute et dans l'échange.</p> <p>Pas d'affiche hors période électorale -</p>
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement 4
Objectif 1.10	La personne est actrice de la personnalisation de son projet d'accompagnement. 4
Critère 1.10.1	<p>La personne exprime ses attentes sur son projet d'accompagnement. 4</p> <p>EE : La personne est sollicitée pour exprimer ses attentes sur son projet d'accompagnement. 4</p>
Critère 1.10.2	<p>La personne avec son entourage et les professionnels en équipe, coconstruisent le projet d'accompagnement. 4</p> <p>EE : La personne et les professionnels en équipe, élaborent conjointement le projet d'accompagnement. 4</p> <p>EE : L'entourage est associé, selon les souhaits de la personne, à la coconstruction de son projet d'accompagnement. 3</p>
Critère 1.10.3	<p>Les professionnels évaluent les besoins de la personne pour construire son projet d'accompagnement en utilisant des outils d'évaluations validés. 4</p> <p>EE : Les professionnels évaluent les besoins de la personne pour élaborer son projet d'accompagnement. 4</p> <p>EE : Les professionnels utilisent des outils validés pour l'évaluation de ses besoins. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Ardoise - Quelques pictogrammes - Gestuelles -</p> <p>OSIRIS - PAP - Projet personnalisé de nuit -</p> <p>Procédure Admission - Livret d'accueil très complet -</p>
Critère 1.10.4	<p>Les professionnels coconstruisent avec la personne et son entourage son projet d'accompagnement. 4</p> <p>EE : Les professionnels coconstruisent le projet d'accompagnement avec la personne. 4</p> <p>EE : Les professionnels associent son entourage selon les souhaits de la personne accompagnée. 3</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>PAP signé -</p> <p>OSIRIS - PAP - Projet personnalisé de nuit -</p> <p>PAP de la PA -</p>

Critère 1.10.5	Les professionnels mobilisent les ressources internes et/ou externes et les outils pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement de la personne.	4
	EE : Les professionnels mobilisent les ressources internes et/ou externes nécessaires à la mise en œuvre du projet d'accompagnement de la personne.	4
	EE : Les professionnels mobilisent les outils nécessaires à la mise en œuvre du projet d'accompagnement.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	Programme d'activités - Convention APA - Programme PASA - Equipements en salle animation - Liste de partenaires - Lien partenarial avec les médecins de ville l'EHPAD est situé juste à coté de la maison médicale. Lien avec les soins palliatifs de Sainte Maure de Touraine. PAP - Projet personnalisé de nuit - Programme des activités -	
Critère 1.10.6	Les professionnels assurent la traçabilité et réévaluent le projet d'accompagnement avec la personne, chaque fois que nécessaire, et au moins une fois par an.	4
	EE : Les professionnels formalisent le projet d'accompagnement de la personne et ses mises à jour.	4
	EE : Les professionnels réévaluent avec la personne son projet d'accompagnement dès que nécessaire et au minimum une fois par an.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	PAP - Calendrier de mises à jour régulières - Tableau de RDV des renouvellements des PAP. PAP et les temps de réévaluation -	
Objectif 1.11	L'entourage est associé dans l'accompagnement de la personne.	4
Critère 1.11.1	La personne définit avec les professionnels la place de son entourage dans son accompagnement.	4
	EE : La personne décide de la place de son entourage dans son accompagnement.	4
	EE : Le choix fait par la personne accompagnée, sur la place donnée à son entourage, est respecté.	4
Critère 1.11.2	Les professionnels informent, orientent et/ou accompagnent l'entourage vers les dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants.	4
	EE : Les professionnels connaissent les dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants pour l'entourage.	4
	EE : Les professionnels informent l'entourage des dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants.	4
	EE : Les professionnels orientent et/ou accompagnent l'entourage vers les dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	Visite du salon des familles - Liste des partenaires - équipe mobile - soins palliatifs - Convention SEPIA foyer de repos - Echanges sur le fonctionnement - Pas d'affichage sur le sujet -	
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	4
Objectif 1.12	La personne bénéficie d'un accompagnement favorisant son autonomie.	4

Critère 1.12.1	<p>La personne accompagnée exprime régulièrement ses attentes sur les mesures d'aide et de soutien souhaitées pour favoriser ou préserver son autonomie. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée exprime ses attentes sur les mesures d'aide et de soutien souhaitées pour favoriser son autonomie. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée est régulièrement sollicitée pour exprimer ses attentes en vue de préserver son autonomie. 4</p>
Critère 1.12.2	<p>Les professionnels évaluent régulièrement les besoins de la personne accompagnée pour favoriser ou préserver son autonomie. 4</p> <p>EE : Les professionnels évaluent les besoins d'accompagnement de la personne pour favoriser son autonomie. 4</p> <p>EE : Les professionnels réévaluent régulièrement les besoins d'accompagnement de la personne pour préserver son autonomie. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Tableur GIR - Suivi des ordonnances contentions - GIR - Toilettes évaluatives - OSIRIS - Transmissions des AMP - Charte des droits de la personne accueillie - Livret d'accueil - toilettes thérapeutiques - Procédure d'admission - Girage (fiche mensuelle) - Dossier PA (suivi GIR) -</p>
Critère 1.12.3	<p>Les professionnels repèrent de manière précoce les risques de perte d'autonomie et d'isolement social de la personne accompagnée et alertent les personnes-ressources. 4</p> <p>EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources en cas de risque de perte d'autonomie ou d'isolement social de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels repèrent de manière précoce les risques de perte d'autonomie et d'isolement social de la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Transmissions sur dossier PA - Transmissions - Transmissions ciblées - Psychologue - Médecins - Lien famille - toilettes thérapeutiques - Toilettes évaluatives - GIR sur le logiciel -</p>
Objectif 1.13	<p>La personne est accompagnée pour accéder ou se maintenir dans son logement ou son hébergement. 4</p>
Critère 1.13.1	<p>La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer ses attentes en matière de logement ou d'hébergement. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer ses attentes en matière de logement ou d'hébergement. 4</p> <p>EE : Les attentes formulées par la personne accompagnée sont prises en compte. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i> La personne accompagnée ne cherche pas de logement.</p>
Critère 1.13.2	<p>La personne est accompagnée dans ses démarches pour accéder ou se maintenir dans son logement ou hébergement. N.C</p> <p>EE : La personne accompagnée est informée ou conseillée dans ses démarches relatives à son logement ou hébergement. N.C</p> <p>EE : La personne peut s'adresser aux professionnels pour être accompagnée et soutenue dans ses démarches d'accès ou de maintien dans son logement/ hébergement. N.C</p>

	<i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i> La personne accompagnée ne cherche pas de logement.	
Critère 1.13.3	Les professionnels accompagnent la personne dans sa recherche de logement ou d'hébergement adapté à ses besoins et attentes.	4
	EE : Les professionnels prennent en compte les besoins et attentes exprimés par la personne accompagnée dans sa recherche de logement ou d'hébergement.	4
	EE : Les professionnels adaptent l'accompagnement de la personne pour sa recherche de logement ou d'hébergement.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Pas de situation récente rencontrée - Accompagné en EHPAD pas de recherche de logement. Dossier PA -	
	<i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i> Accompagné en EHPAD pas de recherche de logement.	
Thématique	Accompagnement à la santé	3,71
Objectif 1.14	La personne bénéficie d'un accompagnement en matière de prévention et d'éducation à la santé.	3,33
Critère 1.14.1	La personne accompagnée participe à la définition de ses besoins en matière de prévention et d'éducation à la santé.	3
	EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer ses attentes en matière de prévention en santé.	3
	EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer ses attentes en matière d'éducation à la santé.	3
Critère 1.14.2	Les professionnels évaluent les besoins de la personne accompagnée en matière de prévention et d'éducation à la santé.	4
	EE : Les professionnels évaluent les besoins de la personne accompagnée en matière de prévention en santé.	4
	EE : Les professionnels évaluent les besoins de la personne accompagnée en matière d'éducation à la santé.	3
	<i>Eléments de preuve :</i> Fiches de suivi - Dossier PA - Transmissions ciblées - BRADEN - OSIRIS - Diététicienne - Bilan mesure - PAP - Liens médecins de ville - Maison médicale située juste à coté de l'EHPAD. Dossier PA -	
Critère 1.14.3	Les professionnels orientent vers et/ou mettent en œuvre un programme de prévention et d'éducation à la santé adapté à la personne accompagnée.	3
	EE : Les professionnels mettent en œuvre un programme de prévention et d'éducation à la santé adapté à la personne accompagnée.	3
	EE : Les professionnels orientent la personne accompagnée vers un programme de prévention et d'éducation à la santé.	3
	<i>Eléments de preuve :</i> Pas de programme de prévention/éducation santé - Campagne de dénutrition - planning affichés - Journée hygiène des mains soignants/personnes accompagnées - journée douleur soignants/personnes accompagnées - Intranet - Gazette chaque	

	mois avec informations -	
Critère 1.14.4	Les professionnels facilitent la compréhension des messages de prévention et d'éducation à la santé de la personne accompagnée.	3
	EE : Les professionnels adaptent les messages de prévention et d'éducation à la santé à la personne accompagnée.	3
	EE : Les professionnels s'appuient sur des supports de communication adaptés pour faciliter sa compréhension des messages de prévention et d'éducation à la santé.	3
	<i>Eléments de preuve :</i> Pas d'affichage sur le sujet - Pas d'outils spécifiques sur le sujet - Gazettes par mois - Note de service - Affichages - plannings de programme de prévention - Écran informatif - Pas de supports spécifiques -	
Critère 1.14.5	Les professionnels organisent l'accompagnement et/ou accompagnent la personne lors des dépistages et des soins de prévention.	4
	EE : Les professionnels organisent l'accompagnement de la personne lors des dépistages et des soins de prévention.	4
	EE : Les professionnels accompagnent la personne lors des dépistages et des soins de prévention.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Pas de téléconsultation - PAP - Dossier de la personne - affichages - Écran dans chaque service avec information - Projet personnalisé de nuit - Livret d'accueil (Fiche Transport) -	
Critère 1.14.6	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à l'éducation à la santé.	3
	EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à l'éducation à la santé.	3
	<i>Eléments de preuve :</i> Note de service par formation proposée - Plan de formation - Sensibilisation - Émargements - Soutiens de la cadre de santé et des médecins coordinateurs - Formations émargées - Formation Humanitude -	
Objectif 1.15	La personne est actrice de ses choix sur son accompagnement en santé, la stratégie thérapeutique et les soins qui lui sont proposés.	3,8
Critère 1.15.1	La personne accompagnée est informée des soins qui lui sont proposés, selon des modalités adaptées.	4
	EE : La personne accompagnée est informée des soins qui lui sont proposés.	4
	EE : La personne accompagnée reçoit des explications claires et adaptées, nécessaires à la compréhension de ses soins.	4
Critère 1.15.2	La personne accompagnée bénéficie de temps d'échange et de soutien autour de son état de santé, des soins possibles et de la stratégie thérapeutique proposée.	4
	EE : La personne accompagnée bénéficie de temps d'échange lui permettant de poser toutes les questions autour de son état de santé, des soins possibles et de la	4

	stratégie thérapeutique qui lui est proposée. EE : La personne bénéficie du soutien nécessaire pour devenir actrice de ses choix sur son accompagnement en santé, les soins qui lui sont proposés et sa stratégie thérapeutique.	4
Critère 1.15.3	La personne bénéficie d'un accompagnement adapté, en cas de refus de soins. EE : La personne bénéficie d'un accompagnement en cas de refus de soins. EE : La personne confirme que l'accompagnement proposé est adapté à son refus de soins.	4 4 4
Critère 1.15.4	La personne accompagnée est associée à la gestion de son traitement médicamenteux pour favoriser sa compréhension et son adhésion et s'assurer de sa continuité. EE : La personne accompagnée est associée à la gestion de son traitement médicamenteux. EE : La personne accompagnée reçoit des explications claires et adaptées, nécessaires à la compréhension de son traitement. EE : L'adhésion de la personne accompagnée est systématiquement recherchée.	4 4 4 4
Critère 1.15.5	Les professionnels identifient et/ou évaluent régulièrement les besoins en santé de la personne accompagnée. EE : Les professionnels identifient et/ou évaluent les besoins spécifiques en santé de la personne accompagnée. EE : Les professionnels réévaluent les besoins en santé de la personne accompagnée dès que nécessaire et au minimum une fois par an. <i>Eléments de preuve :</i> Suivi soins dans OSIRIS - Transmissions en présence du Médecin co - Bilan de santé au minimum 1 fois par an - Bilan sanguin - Échelle de mesure de poids des personnes accompagnées tous les mois -	4 4 4
Critère 1.15.6	Les professionnels repèrent de manière précoce les risques en santé pour la personne accompagnée et alertent les personnes-ressources. EE : Les professionnels repèrent de manière précoce les risques en santé pour la personne accompagnée. EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources en cas de risque en santé pour la personne accompagnée. <i>Eléments de preuve :</i> Dossier PA - Dossier de la personne - lien dialecticienne - Carnet de liaison - Procédures et protocoles - Transmissions ciblées -	4 4 4
Critère 1.15.7	Les professionnels tiennent compte du rapport bénéfice/risque pour proposer des modalités d'accompagnement adaptées à la santé de la personne. EE : Les professionnels proposent à la personne des modalités d'accompagnement à la santé qui lui sont adaptées. EE : Les professionnels s'assurent que les modalités d'accompagnement proposées tiennent compte du rapport bénéfice/risque réalisé. <i>Eléments de preuve :</i> Bilan de santé - Dossier de la personne complet - PAP - Projet personnalisé de nuit - Dossier PA -	4 4 4

Critère 1.15.8	<p>Les professionnels s'appuient sur des activités et des approches non médicamenteuses dans l'accompagnement de la personne. 3</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les activités et approches non médicamenteuses permettant d'améliorer l'accompagnement de la personne. 3</p> <p>EE : Les professionnels proposent des activités et approches non médicamenteuses adaptées aux besoins d'accompagnement de la personne. 3</p> <p>EE : Les professionnels utilisent les outils et moyens mis à leur disposition. 3</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Espaces dédiés - Equipements disponibles - Formations élargées - CR temps de sensibilisation Socio-esthétique non vus -</p> <p>Chariot avec matériels sensoriels - salle bal néo - salle snozelene - Socio-esthétique - animatrice - Plannings d'utilisation du chariot - Poupée et peluche empathie - Chien visiteur avec un bénévole - poules et oiseaux au sein de l'EHPAD - Salle coiffure pour les coiffeurs libéraux - Espaces bien-être - Salle Socio Esthétique - Formation élargées -</p>
Critère 1.15.9	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux activités et approches non médicamenteuses. 3</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux activités et approches non médicamenteuses. 3</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Formation élargées -</p> <p>Plan de formation - tous les salariés sont formés à la salle Snozeleen -</p> <p>Formations élargées - Pas CR sur les temps socio esthétique -</p>
Critère 1.15.10	<p>Les professionnels mobilisent les expertises et partenariats du territoire, nécessaires à l'accompagnement à la santé de la personne. 4</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les experts et partenaires du territoire identifiés dans le cadre de l'accompagnement à la santé de la personne. 4</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent ces experts et partenaires du territoire nécessaires à l'accompagnement de la personne. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Liste des partenaires et conventions -</p> <p>Liste de partenaires - Lien avec les soins palliatifs de la ville -</p> <p>Liste des partenaires - Livret d'accueil et autres outils 2002 -</p>
Objectif 1.16	<p>La personne accompagnée bénéficie d'une prise en charge de ses douleurs. 4</p>
Critère 1.16.1	<p>La personne s'exprime sur la manière dont sont prises en charge ses douleurs tout au long de son accompagnement. 4</p> <p>EE : La personne exprime ses douleurs tout au long de son accompagnement. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée estime que ses douleurs sont prises en compte. 4</p>
Critère 1.16.2	<p>Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement et tracent les douleurs de la personne accompagnée selon des modalités adaptées. 4</p> <p>EE : Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement les douleurs de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les manifestations habituelles d'expression des douleurs de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels utilisent des moyens et outils adaptés pour évaluer ces douleurs. 4</p>

	<p>EE : Les professionnels assurent la traçabilité de ces repérages et/ou évaluations dans le dossier de la personne accompagnée.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i> Echelles d'évaluation - Suivi Douleur sur le logiciel - OSIRIS - Bilan s de mesures - Algo (absence de parole) et EVA (échelle verbale) - Transmissions douleur - Echelles - Livret d'accueil (page consacré à la douleur) -</p>	4
Critère 1.16.3	<p>Les professionnels recueillent, auprès de l'entourage, des informations sur les manifestations habituelles des douleurs chez la personne accompagnée.</p>	4
	<p>EE : Les professionnels sollicitent l'entourage pour faciliter le repérage des douleurs de la personne accompagnée.</p>	4
	<p>EE : Les professionnels prennent en compte les alertes de l'entourage pour élaborer le projet de prise en charge des douleurs de la personne accompagnée.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i> Dossier PA - OSIRIS - Bilan s de mesures - Algo (absence de parole) et EVA (échelle verbale) - Dossier de la personne - PAP - Dossier PA -</p>	4
Critère 1.16.4	<p>Les professionnels coconstruisent avec la personne accompagnée, la stratégie de prise en charge de la douleur.</p>	4
	<p>EE : Les professionnels coconstruisent la stratégie de prise en charge de la douleur avec la personne accompagnée.</p>	4
	<p>EE : Les professionnels réévaluent la stratégie au regard de l'évolution des douleurs exprimées par la personne accompagnée.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i> Dossier PA sur suivi douleur - OSIRIS - Bilan s de mesures - Algo (absence de parole) et EVA (échelle verbale) - Dossier de la personne - Transmissions sur un suivi douleur -</p>	4
Critère 1.16.5	<p>Les professionnels alertent et/ou mobilisent tous les moyens nécessaires pour soulager la douleur de la personne accompagnée.</p>	4
	<p>EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources lorsque la personne accompagnée fait part d'une douleur.</p>	4
	<p>EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour soulager la douleur de la personne accompagnée.</p> <p><i>Eléments de preuve :</i> Protocole DOULEUR sur logiciel - CLUD - OSIRIS - Bilan s de mesures - Algo (absence de parole) et EVA (échelle verbale) - Dossier de la personne - 3 salariés formés aux Soins palliatifs - CLUD (groupe de travail pluridisciplinaires tous les 3 mois) - Procédures et Partenaires -</p>	4
Thématique	Continuité et fluidité des parcours	3,75
Objectif 1.17	La personne bénéficie d'un accompagnement favorisant la continuité et la fluidité de son parcours.	3,75

Critère 1.17.1	La personne est accompagnée pour prévenir les situations de transition ou de rupture dans son parcours. EE : La personne est accompagnée pour prévenir les situations de transition ou de rupture dans son parcours.	4 4
Critère 1.17.2	Les professionnels accompagnent la personne et mobilisent les partenariats nécessaires en cas de situation de rupture concernant son parcours. EE : Les professionnels savent identifier les situations de rupture concernant le parcours de la personne accompagnée. EE : Les professionnels accompagnent la personne en cas de situation de rupture dans son parcours. EE : Les professionnels connaissent et mobilisent les partenaires pour apporter une aide à la personne accompagnée en cas de situation de rupture dans son parcours. <i>Eléments de preuve :</i> Liste des partenaires /conventions - Transmissions - Cahier de liaison entre hôpital et EHPAD - TLU (transmissions de liaisons urgentes - Liste partenaires - Dossier PA -	4 4 4 4
Critère 1.17.3	Les professionnels apportent leur(s) expertise(s) en soutien d'autres intervenants dans l'accompagnement de la personne. EE : Les professionnels connaissent les intervenants impliqués dans l'accompagnement de la personne. EE : Les professionnels apportent leur(s) expertise(s) en soutien aux autres intervenants pour assurer la continuité et la fluidité du parcours de la personne accompagnée. <i>Eléments de preuve :</i> Transmissions - Dossier de la personne - PAP - Liste personne à prévenir - Lien médecins de ville - Liste partenaires - Compte rendu de réunion - Listes des partenaires -	4 4 4
Critère 1.17.4	Les professionnels participent aux réunions de coordinations (médico-psycho-sociales) nécessaires à l'accompagnement de la personne. EE : Les professionnels ont identifié les différents réseaux de coordination globale (médico-psycho-sociales), adaptés à l'accompagnement de la personne. EE : Les professionnels participent aux réunions de coordination interdisciplinaires nécessaires à la continuité et à la fluidité de l'accompagnement de la personne. <i>Eléments de preuve :</i> Pas de réunions de réseaux - Intranet - Transmission - Une réunion tous les 15 jours avec les soignants avec compte rendu. Liste partenaires - Compte rendu de réunion - RAS -	3 3 2
Chapitre 2	Les professionnels	3,96
Thématique	Bienveillance et éthique	4
Objectif 2.1	Les professionnels contribuent aux questionnements éthiques.	4

Critère 2.1.1	<p>Les professionnels identifient en équipe les questionnements éthiques propres à la personne accompagnée. ★</p> <p>EE : Les professionnels identifient les questionnements éthiques à partir de situations vécues dans l'accompagnement de la personne. ★</p> <p>EE : Les professionnels partagent en équipe les questionnements éthiques identifiés. ★</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> CR réunion situation éthique - CR réunion hebdo - Protocoles/Recommandations - Formation Humanitude élargée - CR Cadre de santé/IDE -</p>
Critère 2.1.2	<p>Les professionnels associent la personne et son entourage, aux questionnements éthiques, liés à son accompagnement. 4</p> <p>EE : Les professionnels associent la personne et son entourage aux réflexions éthiques liées à son accompagnement. 4</p> <p>EE : Les professionnels profitent de ces moments de partage pour réinterroger leurs pratiques. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Transmissions ciblées -</p>
Critère 2.1.3	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au questionnement éthique. ★</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au questionnement éthique. ★</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> CR Service - CR Psychologue non visibles (confidentialité) - CR Formation interne via praticiens/paramédicaux -</p>
Critère 2.1.4	<p>L'ESSMS organise le questionnement éthique en associant l'ensemble des acteurs (personne accompagnée, professionnels, partenaires) et participe à des instances de réflexion éthique sur le territoire. ★</p> <p>EE : L'ESSMS organise le questionnement éthique en associant l'ensemble des acteurs (personne accompagnée, professionnels, partenaires). ★</p> <p>EE : L'ESSMS participe à des instances de réflexion éthiques sur son territoire. ★</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> 18 chartes signés en 2018 sur les nouveaux arrivants - Grille IQSS (indicateurs qualité) sur des grilles - CR des APP - PACQ du 11 janvier 2024 - Référente Bientraitance (Missions) - Cartographie des risques - Journée ERECT -</p>
Thématique	Droits de la personne accompagnée 3,86
Objectif 2.2	Les professionnels favorisent l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée. 3,86
Critère 2.2.1 (Impératif)	<p>Les professionnels soutiennent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée. ★</p> <p>EE : Les professionnels favorisent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée (dedans/dehors) dans les limites du cadre d'intervention. ★</p> <p>EE : Les restrictions à la liberté d'aller et venir sont encadrées. ★</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Règlement de fonctionnement - Prescriptions -</p>

Critère 2.2.2 (Impératif)	<p>Les professionnels respectent la dignité et l'intégrité de la personne accompagnée. ★</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la dignité et de l'intégrité. ★</p> <p>EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques. ★</p> <p>EE : Les professionnels mettent en œuvre ces bonnes pratiques. ★</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> Absence de CR sur les thématiques abordées post transmissions - Formation Humanitude élargée -</p>
Critère 2.2.3 (Impératif)	<p>Les professionnels respectent la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée. ★</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la vie privée et de l'intimité de la personne accompagnée. ★</p> <p>EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques. ★</p> <p>EE : Les professionnels mettent en œuvre ces pratiques. ★</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> Formation 2023 (intimité/sexualité) - Formation Humanitude élargée -</p>
Critère 2.2.4 (Impératif)	<p>Les professionnels respectent la liberté d'opinion, les croyances et la vie spirituelle de la personne accompagnée. ★</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la liberté d'opinion, des croyances et de la vie spirituelle de la personne accompagnée. ★</p> <p>EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques. ★</p> <p>EE : Les professionnels mettent en œuvre ces pratiques. ★</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> Programme animation et gazette - Liste des cultes - Salle dédiée - Absence de CR sur les temps de laïcité - Outils 2002 - Affichages -</p>
Critère 2.2.5 (Impératif)	<p>Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée. 3</p> <p>EE : Les professionnels recueillent le choix de la personne accompagnée sur son droit à l'image. 3</p> <p>EE : Les professionnels respectent le choix exprimé par la personne accompagnée sur son droit à l'image. 3</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> Dossier PA - Dossier Admission (imprimé dédié) - Outils 2002 (évocation) -</p>
Critère 2.2.6 (Impératif)	<p>L'ESSMS favorise l'exercice des droits et libertés de la personne accompagnée. ★</p> <p>EE : L'ESSMS définit, avec les professionnels, les pratiques et les modalités de déploiement favorisant l'exercice des droits de la personne accompagnée. ★</p> <p>EE : L'ESSMS met à disposition des outils (ou autres leviers mobilisables) permettant la mise en œuvre de ces pratiques. ★</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> Observations de l'occupation des espaces - Observation de salles de bien-être - Rapport annuel sur la Laïcité transmis à l'ARS - Information sur les réseaux (journée annuelle sur la laïcité) - Plaquette Laïcité avec QRC - Convention bénévoles - Outils 2002 (mention) - Procédure Admission - Transmissions Animation - CR téléstaff mensuel ERVM - Résultats enquête APA -</p>

Critère 2.2.7 (Impératif)	L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée.	4
	EE : L'ESSMS définit l'organisation et les pratiques qui garantissent la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée.	4
	EE : L'ESSMS met à disposition des moyens et des outils permettant la mise en œuvre de ces pratiques.	4
	EE : L'ESSMS forme / sensibilise les professionnels au respect des règles de confidentialité et de protection des informations et données relatives à la personne accompagnée.	★
<i>Eléments de preuve :</i> Charte informatique - Outils 2002 (mention sur le sujet) - Mel aux équipes (consignes/Exercices) -		
Thématique	Expression et participation de la personne accompagnée	4
Objectif 2.3	Les professionnels favorisent la participation sociale de la personne accompagnée.	4
Critère 2.3.1	Les professionnels favorisent la préservation et le développement des relations sociales et affectives de la personne accompagnée.	★
	EE : Les professionnels favorisent la préservation des relations sociales et affectives de la personne accompagnée.	★
	EE : Les professionnels favorisent le développement des relations sociales et affectives de la personne accompagnée.	★
	<i>Eléments de preuve :</i> Convention Théâtre - Convention médiation animale - Programme séjour extérieur - Programme des activités -	
Critère 2.3.2	Les professionnels soutiennent et/ou orientent la personne accompagnée pour accéder aux services et dispositifs de droit commun.	4
	EE : Les professionnels identifient les besoins d'aide ou d'accompagnement de la personne, pour accéder aux services et dispositifs de droit commun.	4
	EE : Les professionnels soutiennent et/ou orientent la personne accompagnée dans leurs démarches.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Dossier PA -	
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	★
Objectif 2.4	Les professionnels adaptent avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques auxquels elle est confrontée.	★
Critère 2.4.1	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de fugue ou de disparition auxquels la personne est confrontée.	★
	EE : Les professionnels évaluent le risque de fugue ou de disparition pour la personne accompagnée.	★
	EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne, son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.	★
	EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques.	★
	<i>Eléments de preuve :</i> Transmissions ciblées - CR Commission soignante hebdo - Protocoles -	

Critère 2.4.2	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux addictions et conduites à risques auxquels la personne est confrontée. ★</p> <p>EE : Les professionnels évaluent les risques liés aux addictions et conduites à risques pour la personne accompagnée. ★</p> <p>EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne, son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés. ★</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques. ★</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> PAP - Protocoles - transmissions ciblées Addiction -</p>
Critère 2.4.3	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux chutes auxquels la personne est confrontée. ★</p> <p>EE : Les professionnels évaluent les risques de chutes de la personne accompagnée. ★</p> <p>EE : Les professionnels coconstruisent, en équipe et avec la personne, son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés. ★</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques. ★</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Protocoles - Formation sur les chutes - Planning APA - Observation des lieux -</p>
Critère 2.4.4	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de dénutrition, malnutrition et/ou des troubles de la déglutition auxquels la personne est confrontée. ★</p> <p>EE : Les professionnels évaluent les risques de dénutrition, de malnutrition et/ou de troubles de la déglutition pour la personne accompagnée. ★</p> <p>EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés. ★</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques. ★</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Protocole Dénutrition- Fiches suivi - Plan de formation - CR Diététicienne hebdomadaire - Convention Orthophoniste -</p>
Critère 2.4.5	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés à la sexualité auxquels la personne est confrontée. ★</p> <p>EE : Les professionnels évaluent les risques liés à la sexualité pour la personne accompagnée. ★</p> <p>EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés. ★</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques. ★</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> PAP - Transmission -</p>
	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de harcèlement ou d'abus de faiblesse auxquels la personne est confrontée. ★</p> <p>EE : Les professionnels évaluent les risques de harcèlement ou d'abus de faiblesse pour la personne accompagnée. ★</p>

Critère 2.4.6	<p>EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés. ★</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques. ★</p>	★ ★
<p><i>Eléments de preuve :</i> Moyens matériels mis en place - Outils 2002 évoquent le sujet - Transmission sur le sujet (situation vécue) -</p>		
Critère 2.4.7	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de radicalisation et/ou de prosélytisme auxquels la personne est confrontée. N.C</p> <p>EE : Les professionnels évaluent les risques de radicalisation et/ou de prosélytisme pour la personne accompagnée. N.C</p> <p>EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés. N.C</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques. N.C</p>	N.C N.C N.C N.C
<p><i>Eléments de preuve :</i> Pas de situation rencontrée -</p>		
<p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i> Pas de situation concernée -</p>		
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	★
Objectif 2.5	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement pour favoriser l'autonomie de la personne.	★
Critère 2.5.3	<p>Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le développement de ses compétences, la stimulation, le maintien et la valorisation de ses acquis/acquisitions (capacités, compétences). ★</p> <p>EE : Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le développement de ses compétences. ★</p> <p>EE : Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne par la stimulation, le maintien et la valorisation de ses acquis/acquisitions (capacités, compétences). ★</p>	★ ★ ★
<p><i>Eléments de preuve :</i> Dossier de la personne - PASA - GIR tous les 3 mois - Plan de préservation de l'autonomie -</p>		
Thématique	Accompagnement à la santé	4
Objectif 2.6	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne.	★
Critère 2.6.1	<p>Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement et tracent les besoins d'accompagnement en santé mentale de la personne, selon des modalités adaptées. ★</p> <p>EE : Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement les besoins d'accompagnement en santé mentale de la personne. ★</p> <p>EE : Les professionnels utilisent des moyens et outils adaptés pour évaluer ces besoins d'accompagnement. ★</p> <p>EE : Les professionnels assurent la traçabilité de ces repérages et/ou évaluations dans le dossier de la personne accompagnée. ★</p>	★ ★ ★ ★

	<i>Eléments de preuve :</i> CR IDE Psychiatrie (confidentiels) - Transmissions sur une situation -	
Critère 2.6.2	Les professionnels coconstruisent le projet d'accompagnement en santé mentale avec la personne et le réévaluent régulièrement.	★
	EE : Les professionnels coconstruisent le projet d'accompagnement en santé mentale avec la personne.	★
	EE : Les professionnels réévaluent le projet d'accompagnement en santé mentale au regard de l'évolution des besoins de la personne.	★
	<i>Eléments de preuve :</i> Dossier PA -	
Critère 2.6.3	Les professionnels alertent et/ou mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne.	★
	EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources lorsqu'ils repèrent un besoin d'accompagnement en santé mentale.	★
	EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement.	★
	<i>Eléments de preuve :</i> Transmissions sur le sujet -	
Objectif 2.7	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement de fin de vie et du deuil de la personne.	4
Critère 2.7.1	Les professionnels recueillent et tracent les volontés de la personne sur son accompagnement de fin de vie et ses directives anticipées, selon des modalités adaptées.	4
	EE : Les professionnels recueillent les volontés de la personne sur son accompagnement de fin de vie et ses directives anticipées.	4
	EE : Les professionnels utilisent des moyens et outils adaptés pour recueillir ses volontés.	★
	EE : Les professionnels assurent la traçabilité des volontés dans le dossier de la personne accompagnée.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Dossier PA -Dossier Admission - Outils 2002 avec mention -	
Critère 2.7.2	Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement à la fin de vie de la personne, dans le respect des volontés exprimées.	★
	EE : Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement à la fin de vie de la personne.	★
	EE : Les professionnels s'assurent du respect des volontés exprimées par la personne accompagnée.	★
	<i>Eléments de preuve :</i> Mise à jour sur le logiciel (Directives Anticipées - Personne Confiance) - Outils 2002 (documents intégrés) -	

Critère 2.7.3	<p>Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement au deuil vécu par la personne. ★</p> <p>EE : Les professionnels repèrent les situations de deuil vécu par la personne accompagnée. ★</p> <p>EE : Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement au deuil vécu par la personne. ★</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Echanges -</p>
Critère 2.7.4	<p>Les professionnels mettent en œuvre l'accompagnement de la fin de vie et/ou du deuil de la personne. ★</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre l'accompagnement de la fin de vie et/ou du deuil de la personne. ★</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Liste des partenaires - Transmissions -</p>
Thématique	Continuité et fluidité des parcours 3,89
Objectif 2.8	Les professionnels favorisent la continuité de l'accompagnement dans l'ESSMS. 3,67
Critère 2.8.1	<p>Les professionnels anticipent les situations de crise ou de rupture dans l'accompagnement ou le parcours de la personne et l'alertent des risques engendrés, le cas échéant. 4</p> <p>EE : Les professionnels savent repérer les situations de crise ou de rupture dans l'accompagnement ou le parcours de la personne. 4</p> <p>EE : Les professionnels alertent la personne accompagnée et son entourage des risques engendrés. ★</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Transmissions ciblées - CR hebdomadaire -</p>
Critère 2.8.2	<p>Les professionnels accompagnent les interruptions et les ruptures d'accompagnement de la personne. ★</p> <p>EE : Les professionnels connaissent la conduite à tenir face aux interruptions et aux ruptures d'accompagnement de la personne. ★</p> <p>EE : Les professionnels adaptent le suivi lors des interruptions d'accompagnement. ★</p> <p>EE : Les professionnels proposent des alternatives en cas de rupture d'accompagnement. ★</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Dossier PA -</p>
Critère 2.8.3	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au repérage, à la prévention et à la gestion des risques de rupture de parcours de la personne accompagnée. 3</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au repérage, à la prévention, et à la gestion des risques de rupture de parcours de la personne accompagnée. 3</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Plan formation - Formation Humanitude -</p>

Objectif 2.9	Les professionnels facilitent la fluidité du parcours de la personne accompagnée, en coordination avec les partenaires.	4
Critère 2.9.1	Les professionnels se coordonnent avec les partenaires du territoire impliqués dans le parcours de la personne accompagnée et partagent les informations nécessaires.	★
	EE : Les professionnels connaissent les partenaires du territoire impliqués dans le parcours de la personne accompagnée.	★
	EE : Les professionnels se coordonnent avec eux.	★
	EE : Les professionnels partagent avec eux les informations nécessaires à l'accompagnement de la personne.	★
<i>Eléments de preuve :</i> DLU - Conventions EMSP - HAD - Transmission sur une situation -		
Critère 2.9.2	Les professionnels informent la personne accompagnée, et son entourage, des alternatives pour la continuité de son parcours.	4
	EE : Les professionnels connaissent les alternatives pour assurer la continuité du parcours de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels informent la personne accompagnée et son entourage des alternatives possibles.	4
<i>Eléments de preuve :</i> Echanges - Transmissions (mention famille) -		
Critère 2.9.3	Les professionnels transmettent toute information nécessaire à la continuité de l'accompagnement de la personne aux professionnels qui prennent le relais et à l'entourage.	4
	EE : Les professionnels transmettent les informations nécessaires à la continuité de l'accompagnement en amont ou au plus tard, au moment du transfert de la personne ou de la prise de relais.	4
	EE : Les professionnels utilisent des moyens et outils de transmission de l'information adaptés à la situation.	4
<i>Eléments de preuve :</i> DLU (dossier de liaison urgente-		
Objectif 2.10	Les professionnels partagent entre eux les informations nécessaires à la continuité de l'accompagnement de la personne.	★
Critère 2.10.1	Les professionnels partagent entre eux les informations nécessaires à l'accompagnement de la personne.	★
	EE : Les professionnels ont accès aux informations nécessaires à l'accompagnement de la personne.	★
	EE : Les professionnels partagent entre eux ces informations dans des temps dédiés.	★
<i>Eléments de preuve :</i> Transmissions orales et écrites - Présence de Médecin lors des transmissions orales - CR réunion Hebdomadaires -		

Critère 2.10.2	<p>Les professionnels respectent les règles de sécurisation des données, des dossiers et des accès. ★</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les règles de sécurisation des données, des dossiers et des accès. ★</p> <p>EE : Les professionnels appliquent ces règles. ★</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Mel d'information - Intranet - Protocoles -</p>
Chapitre 3	L'ESSMS 3,97
Thématique	Bientraitance et éthique 4
Objectif 3.1	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie en matière de bientraitance. 4
Critère 3.1.1	<p>L'ESSMS définit sa stratégie en matière de bientraitance et en partage une définition commune avec l'ensemble des acteurs. 4</p> <p>EE : L'ESSMS définit sa stratégie en matière de bientraitance. ★</p> <p>EE : L'ESSMS partage une définition commune de la bientraitance avec l'ensemble des acteurs (personnes accompagnées, professionnels, partenaires). ★</p> <p>EE : L'ESSMS requestionne régulièrement sa stratégie en matière de bientraitance. ★</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Plan de formation - Livret d'accueil - Projet d'établissement en cours de réécriture finalisé : juin 2024 - Projet établissement 2018/2023 - Formation Humanitude avec référent - Cours transmis par la cadre de santé sur la bientraitance - Livret d'accueil spécial UPAD - Support de formation : Prise en charge des troubles psychiatriques en EHPAD - Note information pour la journée du 19 mars 2024 sur la lutte contre la maltraitance avec RVMA (équipe régionale vieillissement et maintien de l'autonomie) ". Plan de formation - Livret d'accueil - Projet d'établissement en cours de réécriture finalisé : juin 2024 - Formation Humanitude avec référent - Cours transmis par la cadre de santé sur la bientraitance -</p>
Critère 3.1.2	<p>L'ESSMS définit l'organisation et les modalités de déploiement de sa démarche de bientraitance et met à disposition les outils adaptés. ★</p> <p>EE : L'ESSMS définit l'organisation et les modalités de déploiement de sa démarche de bientraitance. ★</p> <p>EE : L'ESSMS associe l'ensemble des acteurs au déploiement de cette démarche. ★</p> <p>EE : L'ESSMS met à disposition des moyens et des outils permettant son déploiement. ★</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Analyse des pratiques - Formation Humanitude avec référents et charte Humanitude- Cours transmis par la cadre de santé sur la bientraitance - Note de service - Note information - Prise en charge des troubles psychiatriques en EHPAD - Note information pour la journée du 19 mars 2024 sur la lutte contre la maltraitance avec RVMA (équipe régionale vieillissement et maintien de l'autonomie).".</p>

Critère 3.1.3	<p>L'ESSMS organise des actions de sensibilisation à la bientraitance pour tout nouvel intervenant (partenaire, bénévole,...) 4</p> <p>EE : L'ESSMS organise des actions de sensibilisation à la bientraitance pour tout nouvel intervenant (partenaire, bénévole,...). 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Livret d'accueil - Plan de formation - Analyse des pratiques basé sur le volontariat - Compte rendu de réunion - Plan d'action : Cartographie des risques de maltraitance (sur 3 domaines) janvier 2024 - Livret d'accueil spécial UPAD -</p>
Critère 3.1.4	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la bientraitance. ★</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la bientraitance. ★</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Plan de formation bientraitance - Charte de l'Humanité dans le livret d'accueil - Formation Humanité pour tous les salariés tous les ans. Référent Humanité - Livret d'accueil complet - Livret d'accueil spécial UPAD - Charte de la personne accueillie -</p>
Thématique	Droits de la personne accompagnée 4
Objectif 3.2	L'ESSMS veille à ce que la personne accompagnée dispose d'un cadre de vie adapté et respectueux de ses droits fondamentaux. 4
Critère 3.2.2	<p>L'ESSMS garantit un cadre de vie respectueux des droits fondamentaux des personnes accompagnées. 4</p> <p>EE : L'ESSMS organise ses espaces de vie pour apporter un cadre de vie respectueux de l'intimité, de l'intégrité et de la dignité aux personnes accompagnées. 4</p> <p>EE : L'ESSMS s'assure de la bonne utilisation de ces espaces. 4</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Chambres privatives (avec clef si besoin) lumineuses - relativement spacieuses - Salles d'animations - jardin des familles - bibliothèque - liste : Bénévoles conventionnés pour réaliser des animations (pole bien être) - Note information télé staff : sur la liberté d'aller et venir - les contentions - Équipe mobile de TOURS : intervient sur l'expression de fin de vie - PAP - Référents différents cultes - Charte de laïcité - Livret d'accueil spécial UPAD - Livret d'accueil - Projet personnalisé de nuit -</p> <p>Chambres privatives (avec clef si besoin) lumineuses - relativement spacieuses - Salle d'animation - jardin des familles - bibliothèque - liste : Bénévoles conventionné pour réaliser des animations (pole bien être) - Note information télé staff : sur la liberté d'aller et venir - les contentions - Équipe mobile de TOURS : intervient sur l'expression de fin de vie - PAP - Référents différents cultes - Charte de laïcité -</p>
Thématique	Expression et participation de la personne accompagnée ★
Objectif 3.3	L'ESSMS facilite la participation sociale de la personne accompagnée. ★
	<p>L'ESSMS met à disposition des personnes accompagnées des espaces de rencontre et de socialisation, ainsi que des espaces d'apaisement et de bien-être. ★</p> <p>EE : L'ESSMS met à disposition des personnes accompagnées des espaces de ★</p>

Critère 3.3.1	<p>rencontre et de socialisation. ✎</p> <p>EE : L'ESSMS met à disposition des personnes accompagnées des espaces dédiés à l'apaisement et au bien-être. ★</p> <p>EE : L'ESSMS en facilite l'accès et incite à leurs utilisations. ★</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Observations : espaces aménagés pour favoriser les rencontres - Observations : Les lieux sont très accessibles - Salle balnéothérapie - salle Snozelene - salle animation - enquête de satisfactions tous les ans - Grille support pour "interroger" les personnes accueillies sur leur satisfaction - 13 décembre grande soirée d'information à destinations des familles - 1 activité par mois personnes accompagnée/familles -</p>
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement 4
Objectif 3.4	L'ESSMS coconstruit sa stratégie d'accompagnement et son inscription dans le territoire, dans une approche inclusive. 4
Critère 3.4.1	<p>L'ESSMS met en œuvre une approche inclusive des accompagnements proposés. ★</p> <p>EE : L'ESSMS s'engage dans une approche inclusive des accompagnements proposés. ★</p> <p>EE : L'ESSMS s'organise pour favoriser la mise en œuvre de cette approche inclusive. ★</p> <p>EE : L'ESSMS partage sa stratégie d'accompagnement dans une approche inclusive avec l'ensemble des parties prenantes. ★</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Livret d'accueil - Projet d'établissement en cours d'écriture finalisé : juin 2024 - Projet d'établissement en cours de réécriture finalisation prévue juin 2024 - Projet établissement 2018/2023. PCA - Plan blanc - Plan canicule - Compte rendu de réunion - Exercices et Simulations - Feuilles émargements -Règlement de fonctionnement - Association Benjamin HUIN (qui offre des CD de poème, de lecture pour les personnes mal voyante) - Convention avec la bibliothèque municipale - Coiffeurs de ville qui viennent dans le salon de l'EHPAD - Un opticien de ville qui vient au sein de l'EHPAD - Marchand de chaussures et de vêtements qui viennent au sein de l'EHPAD - Théâtre de la jeune plume (troupe qui vient réaliser une pièce de théâtre en prise sur demande) - Livret d'accueil spécial UPAD -Conventions -</p>
Critère 3.4.2	<p>L'ESSMS s'inscrit dans des partenariats pour enrichir son offre d'accompagnement au bénéfice des personnes. 4</p> <p>EE : L'ESSMS identifie les ressources du territoire et leur capacité à intervenir au bénéfice de l'accompagnement. 4</p> <p>EE : L'ESSMS mobilise les partenaires lui permettant d'enrichir son offre d'accompagnement. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Liste des partenaires - Association SUD 37 animations - Rencontres inter PASA - Rencontres Psychologues - Olympiades inter EHPAD -</p>
	<p>L'ESSMS s'inscrit dans des projets communs avec les partenaires du territoire pour renforcer l'offre d'accompagnement. 4</p> <p>EE : L'ESSMS développe ou s'intègre à des projets communs avec d'autres partenaires du territoire pour renforcer son offre d'accompagnement. 4</p>

Critère 3.4.3	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Projet d'établissement en cours d'écriture finalisé prévue en juin 2024 - Projet d'établissement 2018/2023 - Appels a projet pour la danse assise pour la Pétanque et le boulodrome - Appels à projet en cours. Notes d'informations - Comptes rendu de réunion.</p>	
Critère 3.4.4	<p>L'ESSMS est force de proposition et d'innovation pour améliorer la qualité des accompagnements et les modalités d'intervention.</p> <p>EE : L'ESSMS s'engage dans des actions d'innovation pour améliorer la qualité des accompagnements et les modalités d'intervention.</p> <p>EE : L'ESSMS valorise ses actions d'innovation auprès des autorités.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>L'EHPAD fait venir des commerçants au sein de l'EHPAD afin que les personnes accompagnées puissent choisir leurs chaussures - leurs vêtements comme en magasins. L'équipe de France de judo est venue à la rencontre des personnes accompagnées de l'EHPAD - des sorties sont organisées pour assister aux compétitions des différents clubs de sport. Plusieurs coiffeurs libéraux viennent coiffer leur "clients" habituels au sein de l'EHPAD. Dans une salle coiffure.</p>	<p>★</p> <p>★</p> <p>★</p>
Critère 3.4.5	<p>L'ESSMS développe des actions d'ouverture à et sur son environnement pour favoriser les interactions et partenariats.</p> <p>EE : L'ESSMS mène des actions d'information sur ses activités auprès de son environnement et s'inscrit comme lieu-ressource au sein du territoire.</p> <p>EE : L'ESSMS participe à des événements sur son territoire.</p> <p>EE : L'ESSMS organise des événements ouverts à son environnement pour favoriser les interactions et partenariats.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>L'EHPAD fait venir des commerçants au sein de l'EHPAD afin que les personnes accompagnées puissent choisir leurs chaussures - leurs vêtements comme en magasins. L'équipe de France de judo est venue à la rencontre des personnes accompagnées de l'EHPAD - des sorties sont organisées pour assister aux compétitions des différents clubs de sport. Plusieurs coiffeurs libéraux viennent coiffer leur "clients" habituels au sein de l'EHPAD. Dans une salle coiffure. - Convention Médiation animal -</p>	<p>★</p> <p>★</p> <p>★</p> <p>★</p>
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	4
Objectif 3.5	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement de la personne accompagnée.	4
Critère 3.5.1	<p>L'ESSMS définit sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées et s'assure de sa mise en œuvre.</p> <p>EE : L'ESSMS définit sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.?</p> <p>EE : L'ESSMS communique sur les modalités de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.</p> <p>EE : L'ESSMS actualise sa stratégie autant que nécessaire.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Projet d'établissement en cours de réécriture finalisation prévue Juin 2024 - Projet établissement 2018/2023 - Plan de formation - Organisation de formation des nouveaux arrivants - ASH et Aide soignante formation au GIR - Stratégie développer la culture gérontologique qui se déplie par le biais de formation - de sensibilisation - matériels adaptés -</p>	<p>★</p> <p>★</p> <p>★</p> <p>★</p>

Critère 3.5.2	<p>Les professionnels mettent en œuvre les actions de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées. 4</p> <p>EE : Les professionnels savent identifier les situations de risque de perte d'autonomie et d'isolement des personnes accompagnées. 4</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent les moyens nécessaires mis à leur disposition. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Aménagement des locaux de façon à favoriser les rencontres - Les animatrices passent de façon individuelles pour rappeler les animations - Toilettes thérapeutiques - Évaluations et réévaluation des situations - Dossier des personnes - PAP - Transmissions - Multiples activités proposées et affichées extérieures et internes à l'EHPAD - Soutien cadre de santé et médecin coordinateur -</p>
Critère 3.5.3	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la préservation de l'autonomie et à la prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées. 4</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la préservation de l'autonomie et à la prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Plan de formation - Compte rendu de réunion cadre de santé - Formation interne cadre de santé - Émargements -</p>
Thématique	Accompagnement à la santé 4
Objectif 3.6	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de gestion du risque médicamenteux.? 4
Critère 3.6.1	<p>L'ESSMS définit sa stratégie de gestion du risque médicamenteux et s'assure de sa mise en œuvre. 4</p> <p>EE : L'ESSMS définit sa stratégie de gestion du risque médicamenteux.? 4</p> <p>EE : L'ESSMS communique sur les règles de sécurisation du circuit du médicament. 4</p> <p>EE : L'ESSMS évalue régulièrement son circuit du médicament. 4</p> <p>EE : L'ESSMS actualise sa stratégie autant que nécessaire. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Groupement d'achats de BLOIS - stockage : local pharmacie sécurisé avec accès réglementés - certaines catégories de médicaments (réfrigérés contrôle chaque jour / stupéfiants dans des coffres fermés / autres médicaments sur étagères avec identification fiches produits - gestion et logo médicaments à risque - prescription par le médecin : informatisées - accès au logiciel pour la maison de santé et la pharmacie - Médicaments protocole fin de vie sécurisée - ordonnance validé par la pharmacie - 2 validations par jour et en cas d'urgence - vérification du dossier de la personne accompagnée - communication entre la pharmacie et médecin en cas d'anomalie - analyse iatrogénie par pharmacien et médecin et infirmière (triple contrôle) - Dispensation : la préparation mensuelle (1 mois de traitement) - impression ordonnance à la pharmacie - dispensation au jour le jour pour l'exceptionnel - suivie des ordonnanciers des stupéfiants avec une feuilles de traçabilité des administrations - Chaine du froid sécurisée avec mini glacière et feuille date et heure - Accusé de réception - transport départ le ,matin à 11h00 dans des casiers sécurisé transportés par les agent de sécurité - La pharmacie livre au cas par cas - Armoires sécurisées - médecin coordinateur dans la boucle - médicament à risque accusé de réception - réception infirmières avec des codes sécurisés - poste de soins sécurisés codes ou badges - coffres avec codes pour stupéfiants - prise des températures des enceintes - Préparation des doses a administrées piluliers par les infirmières - contrôle par la pharmacie - Contrôle renforcé</p>

	des piluliers chaque semaine - (transmission des erreurs observée) transmission matin et soir par les aides soignantes et les nuits le midi la distribution est faite par les IDE - aide soignants sensibilise par le biais des plaquettes - Bon usage du médicament : formation sur les produits de santé -	
Critère 3.6.2 (Impératif)	Les professionnels respectent la sécurisation du circuit du médicament.	4
	EE : Les professionnels connaissent les règles de sécurisation du circuit du médicament.	4
	EE : Les professionnels respectent ces règles.	4
<i>Eléments de preuve :</i>		
Circuit du médicaments complet - Lien pharmacien - médecin - IDE - Règles de sécurisation - Stockage armoires spécifiques - sécurisation des stupéfiants - piluliers réaliser par les IDE - Contrôle par le pharmacien - Distributions par les aides soignantes - Traçabilité alerte (contrôle possible si questionnement par le pharmacien - par le médecin coordinateur - par l'IDE). Fiche signalement procédure -		
Critère 3.6.3	Les professionnels accompagnent les personnes dans la continuité de leur prise en charge médicamenteuse.	4
	EE : Les professionnels connaissent les situations pouvant induire une rupture de la prise en charge médicamenteuse pour les personnes accompagnées.	4
	EE : Les professionnels mettent en place l'organisation et les actions de prévention contre ces risques.	4
<i>Eléments de preuve :</i>		
Dossier de la personne complet - suivi médecin de ville des personnes - Procédures -		
Critère 3.6.4	Les professionnels alertent en cas de risque lié à la prise en charge médicamenteuse, dont la iatrogénie.	4
	EE : Les professionnels surveillent les signes de nonobservance et de iatrogénie médicamenteuse chez les personnes accompagnées.	4
	EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources en cas de risque identifié.	4
<i>Eléments de preuve :</i>		
Le logiciel OSIRI est ouvert à la pharmacie - Protocoles -		
Critère 3.6.5	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la gestion du risque médicamenteux.	4
	EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la gestion du risque médicamenteux.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
Formation erreur médicament - formation brouillage des médicaments - dans le commun informations		
Objectif 3.7	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux.?	4
	L'ESSMS définit sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux et s'assure de sa mise en œuvre.	4
	EE : L'ESSMS définit sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux.?	4
	EE : L'ESSMS communique sur les règles d'hygiène et de prévention du risque infectieux.	4

Critère 3.7.1	EE : L'ESSMS évalue régulièrement le respect des règles d'hygiène et de prévention du risque infectieux.	4
	EE : L'ESSMS actualise sa stratégie autant que nécessaire.	4
<i>Eléments de preuve :</i>		
Plan de formation et apprentissage sur le terrain (note informations) - déclarations - infirmière hygiéniste - Réseau hygiéniste centre Loire sensibilisation - OMS et enquêtes de prévalence - sondages urinaire- Comte rendu de formation de sensibilisation - plaquette information transmis à tous les nouveaux arrivants - Boite à "coucou" lavage des mains - Stratégie formalisée gestion de l'eau, du linge - formation bio nettoyage - vaccination anti grippale - Protocole gastro entérite - Signalement scanné et mis en place - suivi épidémiologique. Équipe mobile isolement - note "les précautions".		
Critère 3.7.2	Les professionnels mettent en œuvre les actions de prévention et de gestion du risque infectieux.	4
	EE : Les professionnels savent identifier les situations nécessitant une gestion spécifique du risque infectieux.	4
	EE : Les professionnels mobilisent les moyens nécessaires mis à leur disposition.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
Entretien des locaux - ASH référente sur le ménage bio nettoyage - docs intranet - Boite à "coucou" pour le lavage des mains - Carnet sanitaire circuit d'eau - sécurité alimentaire en biome avec l'agent d'entretien - Circuits identifiés (sales - propres). Circuit de déchets - DASRI - Déclaration à l'ARS en cas de plus de 5 cas -		
Infirmière hygiéniste - Sensibilisation - Hygiène des mains et des locaux - DASRI - circuit local linge - contrôle de l'eau - circuit des déchets - Fiche signalement -		
Critère 3.7.3	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux.	4
	EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
Formation rattachée au CHU 2 au minimum par an - pour l'infirmière hygiéniste - Réunion infirmières mensuel pour transmettre - feuille de traçabilité -		
Thématique	Politique ressources humaines	3,75
Objectif 3.8	L'ESSMS définit et déploie une politique ressources humaines au service de sa stratégie et de la qualité de l'accompagnement.	3,83
Critère 3.8.1	L'ESSMS définit et déploie sa politique ressources humaines et met en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels.	4
	EE : L'ESSMS définit sa politique ressources humaines et met en place l'organisation nécessaire pour son déploiement.	4
	EE : L'ESSMS intègre la démarche de prévention des risques professionnels dans sa politique ressources humaines et la met en œuvre.	4
	EE : L'ESSMS assure l'information sur la protection du lanceur d'alerte.	3
	<i>Eléments de preuve :</i>	
Document cadre définition politique recrutement - politiques de signalement - politique RH dans le document cadre - Volet RH et management axes communs politiques communes inter		

	établissements et adapté à l'EHPAD - Lignes directives de gestion - Évaluation des ASH sur le savoir faire et savoir être passez en CSE - Évaluation professionnelles informatisées - Guide entretien professionnel pour les encadrant - Grilles d'évaluation d'agents contractuels remplies et signés par la direction et les agents -	
Critère 3.8.2	L'ESSMS met en œuvre un processus d'accueil et d'intégration des nouveaux professionnels et intervenants.	3
	EE : L'ESSMS dispose d'un processus d'accueil et d'intégration des nouveaux professionnels et intervenants. EE : L'ESSMS s'assure de sa mise en œuvre.	3 3
	<i>Éléments de preuve :</i> Organisation d'une matinée d'accueil pour les intervenants venant en remplacement - accès aux informations avec code d'accès spécifiques. Livret d'accueil en cours de réflexion et d'évolution. Mise en place de doublons en équipe. Grilles d'évaluation d'agents contractuels remplies et signés par la direction et les agents -	
Critère 3.8.3	L'ESSMS adapte sa gestion des emplois et des parcours professionnels aux évolutions du secteur et de sa stratégie.	4
	EE : L'ESSMS suit les évolutions de son secteur. EE : L'ESSMS met en œuvre une Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP). EE : L'ESSMS adapte cette GEPP aux évolutions du secteur et de sa stratégie.	4 4 4
	<i>Éléments de preuve :</i> Accompagnement spécifique pour les ASH avec des formations internes et des accompagnements poussés. Médecin coordinateur avec un diplôme universitaire en soins palliatifs : apports aux équipes. Cadre de santé diplôme universitaire en gérontologie et en éthique (en cours). Note d'informations - compte rendu de réunion - analyse des pratiques.	
Critère 3.8.4	L'ESSMS met au service des accompagnements une équipe de professionnels formés et qualifiés.	4
	EE : L'ESSMS s'assure de la qualification des professionnels qu'il recrute. EE : L'ESSMS identifie les besoins en formation continue des professionnels au regard de sa stratégie et de l'évolution du secteur. EE : L'ESSMS met en œuvre son plan de formation.	4 4 4
	<i>Éléments de preuve :</i> Document cadre définition politique recrutement - politiques de signalement - politique RH dans le document cadre - Volet RH et management axes communs politiques communes inter établissements et adapté à l'EHPAD - Lignes directives de gestion GHT - Évaluation des ASH sur le savoir faire et savoir être passées en CSE - Évaluation professionnelles informatisées - Guide entretien professionnel pour les encadrants - Plan de formation -	
Critère 3.8.5	L'ESSMS définit des modalités de travail adaptées pour garantir la sécurité, la continuité et la qualité de l'accompagnement des personnes.	4
	EE : L'ESSMS définit les différentes modalités de travail adaptées au public accueilli. EE : L'ESSMS organise l'activité des professionnels pour garantir la sécurité, la continuité et la qualité des accompagnements des personnes.	4 4
	<i>Éléments de preuve :</i> Télétravail ponctuel pour certains professionnels - Planning papier 15 jours avant le début du	

	nouveau planning et planning sur le numérique en directe. Planning réalisé pour les codes horaires -	
Critère 3.8.6	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux RBPP, procédures et références spécifiques à leur cadre d'intervention.</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux RBPP, procédures et références spécifiques à leur cadre d'intervention.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> DUERP - Projet d'établissement 2018/2023 - Projet d'établissement en cours de réécriture finalisé en juin 2024. Matériels : lèves malades - verticalisateurs -</p>	<p>4</p> <p>4</p>
Objectif 3.9	L'ESSMS met en œuvre une politique de qualité de vie au travail.	3,67
Critère 3.9.1	<p>L'ESSMS promeut une politique favorisant la qualité de vie au travail.</p> <p>EE : L'ESSMS définit une politique de Qualité de Vie au Travail (QVT).</p> <p>EE : L'ESSMS identifie les actions nécessaires à sa mise en œuvre.</p> <p>EE : L'ESSMS communique sur les actions menées.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Travail de consultation des équipe concernant la qualité de vie au travail - Moyens importants de mis en place pour éviter la pénibilité - Baromètre sociale Plan d'action -</p>	<p>3</p> <p>3</p> <p>3</p> <p>3</p>
Critère 3.9.2	<p>L'ESSMS favorise la qualité de l'environnement de travail des professionnels.</p> <p>EE : L'ESSMS définit sa stratégie pour favoriser la qualité de l'environnement de travail des professionnels.</p> <p>EE : L'ESSMS met en place des actions et aménagements pour favoriser la qualité de l'environnement de travail.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Projet d'établissement en réécriture finalisé en juin 2024 - Projet d'établissement 2018/2023 - Compte rendu de réunion - Liste les matériels : verticalisateur - lève personne -</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
Critère 3.9.3	<p>L'ESSMS organise des espaces de discussion et de partage pour les professionnels et des temps de soutien psychologique et/ou éthique.</p> <p>EE : L'ESSMS organise des espaces de discussion et de partage pour les professionnels à fréquence régulière.</p> <p>EE : L'ESSMS organise des temps de soutien psychologique et/ou éthique pour les professionnels à fréquence régulière.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Réflexion éthique lancée avec la cadre de santé qui a un diplôme universitaire en cours sur l'éthique - analyse des pratiques - Convention APST 37 - Soutien psychologue du travail qui peut venir - Un numéro d'un psychologue est transmis sur demande, si besoin. Notes d'information - compte rendu de réunion - transmissions des informations fluidifiées -</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
Thématique	Démarche qualité et gestion des risques	4
Objectif 3.10	L'ESSMS définit et déploie sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques.	4
	<p>L'ESSMS définit sa politique qualité et gestion des risques.</p> <p>EE : L'ESSMS définit sa politique d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques au regard notamment des RBPP, références et procédures spécifiques à leur</p>	<p>4</p> <p>3</p>

Critère 3.10.1	<p>cadre d'intervention.</p> <p>EE : L'ESSMS s'inscrit dans des partenariats pouvant lui apporter une expertise et/ou un appui dans sa démarche. 4</p> <p>EE : L'ESSMS communique régulièrement sur sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques auprès de l'ensemble des parties prenantes. 4</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Projet d'établissement en cours de réécriture finalisation prévue juin 2024 - Projet d'établissement 2019/2023.</p> <p>Projet d'établissement en cours de réécriture finalisation prévue juin 2024 - Projet établissement 2018/2023. PCA - Plan blanc - Plan canicule - Compte rendu de réunion - Exercices et Simulations - Feuilles émargements -</p>
Critère 3.10.2	<p>L'ESSMS met en œuvre sa démarche qualité et gestion des risques. 4</p> <p>EE : L'ESSMS met en place une organisation pour assurer le pilotage de sa démarche qualité et gestion des risques. 4</p> <p>EE : L'ESSMS évalue régulièrement sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques, grâce notamment à l'analyse de la satisfaction des personnes accompagnées, des RBPP, références et procédures spécifiques à leur cadre d'intervention. 4</p> <p>EE : L'ESSMS révisé sa démarche autant que nécessaire. 4</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>PCA - Plan blanc - Plan canicule - Compte rendu de réunion - Exercices et Simulations - Feuilles émargements -</p> <p>Cartographie des risques de maltraitances en EHPAD - Note information description des rôles de chaque professions -</p>
Objectif 3.11	<p>L'ESSMS définit et déploie son plan de prévention des risques de maltraitance et de violence. 4</p>
Critère 3.11.1 (Impératif)	<p>L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées. 4</p> <p>EE : L'ESSMS identifie avec les professionnels les situations à risque pouvant générer des actes de maltraitance et de violence. 4</p> <p>EE : L'ESSMS définit un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et violence au regard des risques identifiés. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Cartographie maltraitance - procédure claire et précise -</p>
Critère 3.11.2 (Impératif)	<p>L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives. 4</p> <p>EE : L'ESSMS analyse les signalements de maltraitance et de violence. 4</p> <p>EE : L'ESSMS met en place des actions correctives. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Cartographie maltraitance - procédure claire et précise -</p>
Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la détection	

Critère 3.11.3	<p>et au signalement de faits de maltraitance et de violence. 4</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Plan de formation - feuilles émargements - Supports multiples - Rappel par la cadre de santé - Analyse des pratiques -</p>
Objectif 3.12	L'ESSMS assure le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations. 4
Critère 3.12.1 (Impératif)	<p>L'ESSMS organise le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations. 4</p> <p>EE : L'ESSMS organise le recueil des plaintes et des réclamations. 4</p> <p>EE : L'ESSMS organise le traitement des plaintes et des réclamations. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Registre papier complet avec plainte/réclamation, courrier de réponses - Retour aux équipes concernées.</p>
Critère 3.12.2 (Impératif)	<p>L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes. 4</p> <p>EE : L'ESSMS communique sur le traitement des réclamations et des plaintes auprès des parties prenantes. 4</p> <p>EE : L'ESSMS assure un retour à la personne à l'origine de la réclamation ou de la plainte. 4</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Registre papier complet avec plainte/réclamation, courrier de réponses - Retour aux équipes concernées.</p> <p>Registre plaintes et réclamations complet -</p>
Critère 3.12.3 (Impératif)	<p>Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives. 4</p> <p>EE : Les professionnels analysent les plaintes et les réclamations en équipe. 4</p> <p>EE : Les professionnels mettent en place des actions correctives. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Procédure complète existante depuis 2004 - registre complet -</p>
Objectif 3.13	L'ESSMS assure le recueil et le traitement des événements indésirables. 4
Critère 3.13.1 (Impératif)	<p>L'ESSMS organise le recueil et le traitement des événements indésirables. 4</p> <p>EE : L'ESSMS organise le recueil des événements indésirables. 4</p> <p>EE : L'ESSMS organise le traitement des événements indésirables. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Procédure clairement identifiée - serveur commun pour tout agent la qualitiennne qui recueil 3 fois semaine.</p>
Critère 3.13.2	<p>L'ESSMS communique sur le traitement des événements indésirables auprès des parties prenantes. 4</p> <p>EE : L'ESSMS communique sur les événements indésirables et leur traitement auprès des parties prenantes. 4</p>

(Impératif)	<p>EE : L'ESSMS signale les évènements indésirables graves aux autorités. 4</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Procédure claire et bien définie par les professionnels - Procédure complète Information préoccupantes -</p>
Critère 3.13.3 (Impératif)	<p>Les professionnels déclarent et analysent en équipe les évènements indésirables et mettent en place des actions correctives. 4</p> <p>EE : Les professionnels déclarent les évènements indésirables 4</p> <p>EE : Les professionnels les analysent en équipe. 4</p> <p>EE : Les professionnels mettent en place des actions correctives. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Tableau complet suivi qualitative sur le serveur Évènement indésirable - Procédure complète - Émargements - Compte rendu -</p>
Critère 3.13.4	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion des évènements indésirables. 4</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion des évènements indésirables. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Plan de formation -</p>
Objectif 3.14	<p>L'ESSMS est doté d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité. 4</p>
Critère 3.14.1 (Impératif)	<p>L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement. 4</p> <p>EE : L'ESSMS définit avec les professionnels un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité. 4</p> <p>EE : L'ESSMS actualise ce plan autant que nécessaire. 4</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Plan blanc de 2022 volet numérique (confidentiel) - cyberattaque - plan de gestion épidémie - risque incendie - sécurisation des bâtiments - compte rendu de réunion - retours d'expériences des exercices et simulations - cyberattaque - plan de gestion épidémie - risque incendie - sécurisation des bâtiments - Exercices et simulations -</p>
Critère 3.14.2 (Impératif)	<p>L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe. 4</p> <p>EE : L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne. 4</p> <p>EE : L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en externe. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Passage dans les instances - note de service - Cours de finalisation du DUERP en 2024 - Lien ROR (répertoire opérationnelle des ressources) - Lien cellule de crise -</p>

Critère 3.14.3	<p>Les professionnels participent aux exercices et aux retours d'expérience partagés, organisés par l'ESSMS. 4</p> <p>EE : Les professionnels participent aux exercices de simulation de tout ou partie du plan de gestion de crise. 4</p> <p>EE : Les professionnels participent aux retours d'expérience pour améliorer le dispositif. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Exercice incendie sans être prévenue- simulation de feu avec pompiers - cyber attaque - Cellule de crise -</p>
Critère 3.14.4	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion de crise. 4</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion de crise. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Plan blanc - PCA - compte rendu de réunion - Retours expériences suites aux exercices et simulations - Recyclage -</p>
Objectif 3.15	<p>L'ESSMS s'inscrit dans une dynamique d'innovation et d'évolution sociétale. 4</p>
Critère 3.15.1	<p>L'ESSMS définit et met en oeuvre sa stratégie d'optimisation des achats et de développement durable. 4</p> <p>EE : L'ESSMS définit une politique de développement durable. 4</p> <p>EE : L'ESSMS met en place des actions d'optimisation des achats et de lutte contre le gaspillage. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Marché mutualisé qui passe par le CHU - Favorise le circuit court - groupement national politique des réductions des gaspillage alimentaire : évaluation des grammages des plats - Le responsable des services techniques met en place des ampoules LED dans tous l'établissement -</p>
Critère 3.15.2	<p>L'ESSMS définit et déploie sa stratégie numérique. 4</p> <p>EE : L'ESSMS formalise une stratégie numérique. 4</p> <p>EE : L'ESSMS met en place des actions permettant le déploiement de cette stratégie. 4</p> <p>EE : L'ESSMS s'assure de la sécurisation des données et des accès. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Sensibilisation - GHT et au niveau centre kit utilisateur avec charte - vidéo - campagne cybersécurité - Groupement d'intérêt public - RGPD responsable RH Personne référentes GHT qui vérifie et certifiés avec résultats - APPEL à projet "GUIDER" par le GHT - Société prestataire privé en lien avec ce que le GHT demande - Contrat prestataire privé - Note de service vidéo quiz Mail informatif -</p>
Critère 3.15.3	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux outils numériques. 4</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au bon usage des outils numériques. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Logiciel OSIRIS - Nouveau logiciel qui arrive bientôt - référent logiciel - Lien hôpital manager -</p>

Focus sur les critères impératifs

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des cotations retenues pour les 18 critères impératifs qui s'appliquent à votre structure, ainsi que les éléments de preuves consultés et les commentaires associés.

		Cotation
Objectif 2.2	Les professionnels favorisent l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée.	3,86
Critère 2.2.1	Les professionnels soutiennent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée.	★
	EE : Les professionnels favorisent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée (dedans/dehors) dans les limites du cadre d'intervention.	★
	EE : Les restrictions à la liberté d'aller et venir sont encadrées.	★
	<i>Commentaire :</i> Favorisation des sorties en famille (organisation) - Activités d'animation en extérieur - Minibus marché - Absence régulière de certains résidents - Liberté des résidents de rentrer tard en sonnant - Des restrictions sur les déambulations (port du bracelet - Les contentions sont sur prescriptions médicales après discussion médicale et au fil des réévaluations et selon l'évolution du résident - La pratique de la contention n'est vraiment pas systématique mais uniquement en dernier ressort -	
Critère 2.2.2	Les professionnels respectent la dignité et l'intégrité de la personne accompagnée.	★
	EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la dignité et de l'intégrité.	★
	EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques.	★
	EE : Les professionnels mettent en œuvre ces bonnes pratiques.	★
	<i>Commentaire :</i> Respect lors des soins et des portes ouvertes/fermées - Évocation en équipes notamment lors des PAP - Temps de post transmission et de réunions thématiques -	
Critère 2.2.3	Les professionnels respectent la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée.	★
	EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la vie privée et de l'intimité de la personne accompagnée.	★
	EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques.	★
	EE : Les professionnels mettent en œuvre ces pratiques.	★
	<i>Commentaire :</i> Vie de couple à respecter - Ne pas déranger lorsque la porte est fermée - Le partage des situations est réalisé lors des différents temps en équipes - Achat de magazine et/ou objet demandés par la PA - Possibilité pour la PA de disposer de sa clé de chambre avec avis du médecin (En cas de troubles cognitifs) -	
	Les professionnels respectent la liberté d'opinion, les croyances et la vie spirituelle de la personne accompagnée.	★

Critère 2.2.4	<p>EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la liberté d'opinion, des croyances et de la vie spirituelle de la personne accompagnée. ★</p> <p>EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques. ★</p> <p>EE : Les professionnels mettent en œuvre ces pratiques. ★</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Pas de religion de différentes origines - Temps spirituels en collectif lors de la messe mensuelle - Référente laïcité réalise des temps de formation sur le principe de laïcité -</p>
Critère 2.2.5	<p>Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée. 3</p> <p>EE : Les professionnels recueillent le choix de la personne accompagnée sur son droit à l'image. 3</p> <p>EE : Les professionnels respectent le choix exprimé par la personne accompagnée sur son droit à l'image. 3</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Formulaire dédié renseigné lors de l'admission - Droit à l'image scanné pour accessibilité aux animations - Le droit à l'image n'est pas sollicité à chaque évènement, par écrit -</p>
Critère 2.2.6	<p>L'ESSMS favorise l'exercice des droits et libertés de la personne accompagnée. ★</p> <p>EE : L'ESSMS définit, avec les professionnels, les pratiques et les modalités de déploiement favorisant l'exercice des droits de la personne accompagnée. ★</p> <p>EE : L'ESSMS met à disposition des outils (ou autres leviers mobilisables) permettant la mise en œuvre de ces pratiques. ★</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Ce sont d'abord les espaces aménagés et diversifiés intérieurs comme extérieurs favorisant les rencontres et autres liens sociaux - Salles de bien-être - Implication des bénévoles via des conventions - La commission d'admission qui requiert le consentement voire les temps de pré-admission - Mise en place de programme d'activités diversifiés et du PAP qui est signé - La sensibilisation sur les temps dédiés à l'Humanitude ramène au respect des droits - Existence du téléstaff ERVM du CH (1x/mois) avec des thématiques relatives aux droits de la PA - Travail avec les EMSP - Les cours de Téléstaff sont mis en ligne - Maintien du lien avec les familles via téléphone/Skype/réunions/Courrier/Affichage - Organisation d'un temps de rencontre avec les élus CVS et certains résidents en capacité - Mise en place d'un cahier CVS - Résultats d'enquêtes APA - Recueil des avis des résidents post séance d'animation (transmissions animations) - Des enquêtes de satisfaction auprès des résidents et des familles et sur certaines activités - Mise en place d'une commission d'animation plusieurs fois/an pour définir les activités - Soirée annuelle d'informations auprès des familles - Rencontres mutualisées entre les différentes unités (UPAD/ Résidents) qui favorisent l'expression - Le maintien de l'autonomie voire la restauration de l'autonomie est un moteur dans l'organisation des PAP, des politiques dédiées au respect de la PA - Recherche de financement pour la mise en place d'activités (CNSA - Conférence des Financeurs - Partenariats intergénérationnels) - Les équipes sont favorables à disposer d'un document simple qui regroupe l'ensemble des droits de la personne -</p>
	<p>L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : L'ESSMS définit l'organisation et les pratiques qui garantissent la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : L'ESSMS met à disposition des moyens et des outils permettant la mise en œuvre de ces pratiques. 4</p>

Critère 2.2.7	EE : L'ESSMS forme / sensibilise les professionnels au respect des règles de confidentialité et de protection des informations et données relatives à la personne accompagnée. ★
	<i>Commentaire :</i> Réalisation d'exercice (cyber attaque et Retex) - Obligation de rédaction d'un plan blanc numérique en cours de rédaction (finalisation en juin 2024 via présentation aux instances) - Contrat prestataire - Exercice Cyber - Les informations relatives à l'organisation SSI //l'architecture//l'administration SSI n'ont pas pu être détaillées faute de temps -
Objectif 3.6	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de gestion du risque médicamenteux.? 4
Critère 3.6.2	Les professionnels respectent la sécurisation du circuit du médicament. 4
	EE : Les professionnels connaissent les règles de sécurisation du circuit du médicament. 4
	EE : Les professionnels respectent ces règles. 4
	<i>Commentaire :</i> Les professionnels déclarent : "Tout est à portée a mains dans la salle de soins sans téléphone et fermée à clef pour ne pas être déranger lors de la préparation". Liens réguliers avec Médecins coordinateurs / pharmaciens : Infirmières -
Objectif 3.11	L'ESSMS définit et déploie son plan de prévention des risques de maltraitance et de violence. 4
Critère 3.11.1	L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées. 4
	EE : L'ESSMS identifie avec les professionnels les situations à risque pouvant générer des actes de maltraitance et de violence. 4
	EE : L'ESSMS définit un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et violence au regard des risques identifiés. 4
	<i>Commentaire :</i> La gouvernance déclare : "La procédure existe depuis longtemps et est bien acquise".
Critère 3.11.2	L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives. 4
	EE : L'ESSMS analyse les signalements de maltraitance et de violence. 4
	EE : L'ESSMS met en place des actions correctives. 4
	<i>Commentaire :</i> La gouvernance déclare : "La procédure existe depuis longtemps et est bien acquise".
Objectif 3.12	L'ESSMS assure le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations. 4
Critère 3.12.1	L'ESSMS organise le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations. 4
	EE : L'ESSMS organise le recueil des plaintes et des réclamations. 4
	EE : L'ESSMS organise le traitement des plaintes et des réclamations. 4
	<i>Commentaire :</i> La gouvernance déclare : "La procédure et les retours existes depuis 2004 -

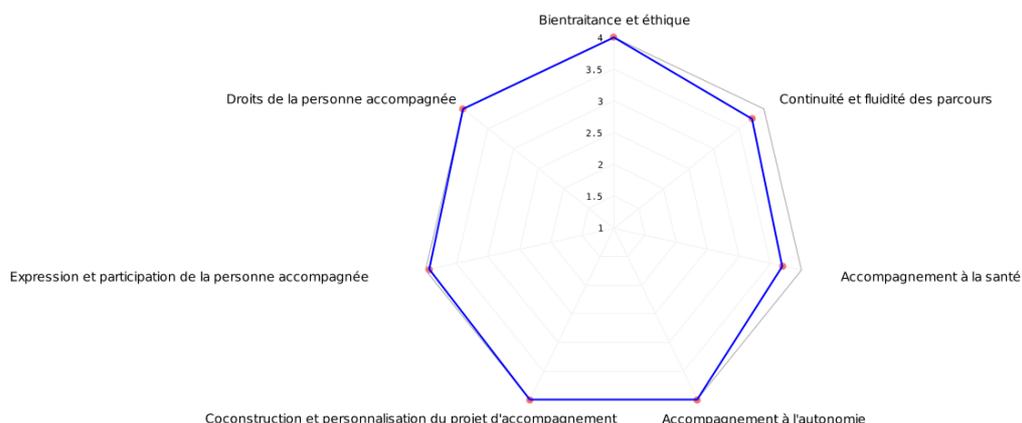
Critère 3.12.2	<p>L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes. 4</p> <p>EE : L'ESSMS communique sur le traitement des réclamations et des plaintes auprès des parties prenantes. 4</p> <p>EE : L'ESSMS assure un retour à la personne à l'origine de la réclamation ou de la plainte. 4</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La gouvernance déclare : "La procédure et les retours existent depuis 2004 - Les membres du CVS déclarent : "C'est bien le cas"</p>
Critère 3.12.3	<p>Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives. 4</p> <p>EE : Les professionnels analysent les plaintes et les réclamations en équipe. 4</p> <p>EE : Les professionnels mettent en place des actions correctives. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels déclarent : " Nous conseillons aux familles d'écrire un courrier quand il y a des réclamations orales - Depuis janvier 2004 il y a un registre des plaintes -</p>
Objectif 3.13	<p>L'ESSMS assure le recueil et le traitement des événements indésirables. 4</p>
Critère 3.13.1	<p>L'ESSMS organise le recueil et le traitement des événements indésirables. 4</p> <p>EE : L'ESSMS organise le recueil des événements indésirables. 4</p> <p>EE : L'ESSMS organise le traitement des événements indésirables. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Procédure claire et bien définie par les professionnels -</p>
Critère 3.13.2	<p>L'ESSMS communique sur le traitement des événements indésirables auprès des parties prenantes. 4</p> <p>EE : L'ESSMS communique sur les événements indésirables et leur traitement auprès des parties prenantes. 4</p> <p>EE : L'ESSMS signale les événements indésirables graves aux autorités. 4</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La gouvernance déclare : "Envoie chaque mois par unité". Les membres du CVS déclarent : "C'est bien le cas".</p>
Critère 3.13.3	<p>Les professionnels déclarent et analysent en équipe les événements indésirables et mettent en place des actions correctives. 4</p> <p>EE : Les professionnels déclarent les événements indésirables 4</p> <p>EE : Les professionnels les analysent en équipe. 4</p> <p>EE : Les professionnels mettent en place des actions correctives. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels déclarent : "Nous maîtrisons cette question cela fait partie de notre travail, nous ne restons pas sans réponse".</p>
Objectif 3.14	<p>L'ESSMS est doté d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité. 4</p>
	<p>L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de</p>

Critère 3.14.1	<p>continuité de l'activité et le réactualise régulièrement. 4</p> <p>EE : L'ESSMS définit avec les professionnels un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité. 4</p> <p>EE : L'ESSMS actualise ce plan autant que nécessaire. 4</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>La gouvernance déclare : "Plan de gestion de crise - Plan Continuation Activité - Plan blanc - Équipes entraînées -</p> <p>Les membres du CVS déclarent : "On ne souvient pas des différents plans mais nous observons que lorsqu'il y a un problème il y a bien une continuité de l'activité".</p>
Critère 3.14.2	<p>L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe. 4</p> <p>EE : L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne. 4</p> <p>EE : L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en externe. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>La gouvernance déclare : "Lien avec le GIGN pour exercices à reprendre, suspendue par le COVID".</p>

Cotation des chapitres par thématiques

Pour chaque chapitre du référentiel est présenté un graphe, synthétisant la cotation par thématiques.
Le graphe est accompagné d'un récapitulatif des axes forts relevés, ainsi que des axes de progrès identifiés.

Chapitre 1 - La personne



Axes forts

(reprise des critères standards cotés 3, 4 et « * » ainsi que les critères impératifs cotés 4 et « * »)

		Cotation
Thématique	Bientraitance et éthique	4
Objectif 1.1	La personne accompagnée s'exprime sur la bientraitance.	4
Critère 1.1.1	<p>La personne accompagnée exprime sa perception de la bientraitance.</p> <p><i>Commentaire :</i> Je suis stressée car je ne suis pas dans mes habitudes malgré mes 7 ans - Je suis souvent réveillée pour le petit déjeuner et ça me gêne car j'aime bien dormir - Un jour on m'a oublié au petit-déjeuner et ensuite on m'a fait réchauffer mon petit-déjeuner - Quelquefois j'ai envie de dormir plutôt que d'aller aux activités mais j'y vais quand même et souvent je suis contente d'y être allée - Quand je suis arrivée ici, on m'a bien accueillie - Comme je suis autonome, on me laisse faire mais parfois on m'oublie pour me changer par ex. La personne accompagnée déclare : "Je n'ai rien à redire, je suis agréablement surpris d'être aussi bien traité". Entièrement insatisfait Je ne voulais pas venir en Ets mais j'ai été agréablement surprise - Je me sens estimée - Je suis écoutée car si je pose une question, on me répond agréablement - Je suis bien traitée mais les repas sont trop riches car trop de mayonnaise - J' en ai parlé mais c'est compliqué de différencier les plats les uns des autres - Je ne veux pas manger gras - Je dois revoir la diététicienne - Les équipes font tout ce qu'elles peuvent pour y remédier -</p>	4
Thématique	Droits de la personne accompagnée	4
	La personne accompagnée est informée de ses droits de façon claire et adaptée. Sa	

Objectif 1.2	compréhension est recherchée et favorisée.	4
Critère 1.2.1	<p>La personne accompagnée et son entourage sont informés du rôle des professionnels et autres intervenants et peuvent les identifier.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Je n'ai plus de famille; ma sœur est âgée et mon fils est loin - Je sais qui entre ici - La personne accompagnée déclare : "Je ne me fais aucun souci je pense être bien entouré et bien informé. Les professionnels se présentent mais je ne retiens pas toujours les noms et leurs professions". J'ai de la famille qui vient me voir c'est ma petite cousine ; elle devait prendre une curatelle mais comme ça n'est pas pratique, j'ai eu une curatelle avec laquelle tout se passe bien - La curatelle gère mes courses et mon argent - Je connais les dames qui entrent ici -</p>	4
Critère 1.2.2	<p>La personne accompagnée est informée de ses droits et devoirs dans le cadre de la vie collective ou du fonctionnement du service.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> J'ai reçu des documents quand je suis arrivée - Les documents qu'on me donne sont faciles à lire - Si j'ai des questions je peux les poser - La personne accompagnée déclare : "J'ai un cahier transmis par l'EHPAD avec toutes les informations nécessaires, droits, devoirs, informations. Le cahier est le livret d'accueil (consulté par l'évaluatrice). J'ai eu connaissance du RF -</p>	4
Critère 1.2.3	<p>La personne accompagnée est systématiquement informée de la possibilité de désigner une personne de confiance pour l'accompagner et l'assister dans ses démarches.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> NC - Je en sais pas - La personne accompagnée déclare : "Oui c'est bien le cas, la personne de confiance est ma fille, tout est clair, tout est fait". J'ai désigné une personne de confiance ; c'est ma petite cousine -</p>	4
Critère 1.2.4	<p>La personne a accès aux informations relatives à son accompagnement.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> C'est mon beau-frère qui a tout mon dossier - La personne accompagnée déclare : "Je peux le demander". Je sais que je peux consulter mon dossier-</p>	4
Critère 1.2.5	<p>La personne peut s'adresser aux professionnels qui l'accompagnent pour être orientée, accompagnée et soutenue dans l'exercice de ses droits individuels.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Je n'ai pas de question sur mes droits - C'est l'animatrice qui me parle des activités et je reçois la gazette tous les mois - La personne accompagnée déclare : "Je suis extrêmement libre, je conduis toujours et j'ai ma voiture, je prévois et je pars comme je veux, c'est important pour moi de me sentir toujours libre". J'ai des droits et je n'ose pas mettre la télé à cause du son qui ne doit pas déranger - J' en ai parlé aux personnels -</p>	4
	Les professionnels informent la personne accompagnée de ses droits et de	

	leurs modalités d'exercice, ou l'orientent vers le bon interlocuteur.	4
Critère 1.2.6	<p><i>Commentaire :</i> Procédure d'admission intègre l'implication d'une commission d'admission suite au dossier qui comprend divers documents - Implication de la cadre de santé - Les professionnels déclarent : "Les personnes lorsqu'elles arrivent ont leur livret d'accueil qui est très complet. Le livret est dans la chambre, Lorsqu'il y a un nouvel arrivant on explique les différents point sur la personne de confiance, les directives anticipées. Il y a une orientation vers la famille/la tutelle et en dernier ressort ce sont les IDEC et Cadre qui prennent en charge la réponse à apporter -</p>	
Critère 1.2.7	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la connaissance des droits de la personne accompagnée.	4
	<p><i>Commentaire :</i> Présence d'une référente Humanitude qui forme en interne lors d'un nouvel arrivant et auprès des équipes - Pas de formation récurrente sur le sujet des droits de la PA mais temps de formation sur l'Humanitude qui intègre une partie consacrée aux droits de la PA - Les professionnels déclarent : "En cas de question on voit l'IDEC qui répond très vite et qui se renseigne si besoin pour nous faire un retour. Formation tous les mois par le médecin ou la cadre de santé - Il y a des thématiques choisies par les équipes ou par la direction (ex : une formation fin de vie courant mai 2024) - Il y a eu une formation sur l'éthique à partir d'une situation d'un résident (c'était une réunion pluridisciplinaires) - Transmissions écrites puis orales auprès de tous - Les équipes n'ont pas encore reçu de formation spécialement dédiée aux droits de la PA -</p>	
Objectif 1.3	La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service.	4
Critère 1.3.1	La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service et des outils favorisant leur compréhension.	4
	<p><i>Commentaire :</i> NC - Je ne sais pas - La personne accompagnée déclare : "Je ne suis pas encore confronté car je suis arrivé il y a peu de temps mais je sais que je peux poser des questions et être informé". Je ne participe pas au CVS - Les membres du CVS déclarent : " Les avis sont demandés. Les personnes accompagnées sont contentes des repas. Les personnes accompagnées se sentent bien au sein du pole seniors. Elles sont contentes des professionnels qui font au mieux". Absence de coconstruction.</p>	
Critère 1.3.2	Les professionnels coconstruisent les règles de vie collective ou les modalités de fonctionnement du service dans le respect des droits et libertés de la personne accompagnée.	4
	<p><i>Commentaire :</i> Pas de coconstruction - Pas de présentation - Visible sur les affichages - Information sur la refonte du RF lors de la réunion mensuelle IDE - Les professionnels déclarent : "Le rythme de la personne est préservé - La charte des droits respectée, l'animatrice fait rencontrer les personnes accompagnées et les élus du CVS".</p>	

	Pas de réel coconstruction - Des groupes de travail ont été constitués lors de la construction de documents -	
Objectif 1.4	La personne bénéficie d'un cadre de vie ou d'accompagnement adapté et respectueux de ses droits fondamentaux.	4
Critère 1.4.1	La personne est assurée que les choix qu'elle exprime sur son cadre de vie ou d'accompagnement sont pris en compte. <i>Commentaire :</i> Dans les activités, j'ai mes préférences et j'y participe - Il y a des activités que je ne fais plus - La personne accompagnée déclare : "C'est bien le cas, je suis écouté". Mon cadre de vie me plaît car je vois bien le soleil - Je viens de changer de chambre et mon souhait a été pris en compte avant même que je puisse en parler -	4
Critère 1.4.2	La personne accompagnée bénéficie d'un espace de vie privé, adapté et respectueux de ses droits fondamentaux, qu'elle est encouragée à personnaliser. <i>Commentaire :</i> Mon espace de vie me va bien - On respecte ma vie privée - On ne me dérange pas la nuit surtout si je dors - J'ai des décorations que j'ai choisis - La personne accompagnée déclare : "C'est bien le cas je suis en plus très autonome". Mon cadre de vie me plaît et je l'ai un peu décoré avec quelques objets - Je ne suis pas bien assise lorsque je suis à table -	4
Thématique	Expression et participation de la personne accompagnée	3,93
Objectif 1.5	La personne accompagnée est actrice des instances collectives ou de toutes autres formes de participation. Sa participation effective est favorisée.	3,67
Critère 1.5.1	La personne accompagnée participe aux instances collectives ou à toutes autres formes de participation. <i>Commentaire :</i> Je connais certaines réunions mais je ne sais pas trop -Je n'ai pas eu questionnement car les personnels n'ont pas le temps (1/4 d'h par résident c'est vite fait) - La personne accompagnée déclare : "C'est sans doute le cas je n'ai pas d'inquiétude mais je suis arrivé il y a peu". NC - Les membres du CVS déclarent : " 3 réunions par an - Les comptes rendu de réunion ne sont pas suffisamment accessibles - Les prochaines dates ne sont pas suffisamment accessible - Les deux élus demandent une boîte mail spécifique.	4
Critère 1.5.2	La personne accompagnée est informée de la suite donnée aux demandes formulées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation. <i>Commentaire :</i> NC - La personne accompagnée déclare : "Je n'ai pas encore tout vue je m'installe peu à peu". NC - Les membres du CVS déclarent : Nous avons bien les réponses.	4

Critère 1.5.3	<p>Les professionnels facilitent l'accès à la traçabilité des échanges et réponses apportées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation. 3</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Information sur les CR du CVS dans le logiciel OSIRIS - Internet - Les professionnels déclarent : "Il y a des enquêtes de satisfaction une fois par an. Il y a un retour des résultats de l'enquête de la part de la direction avec le bulletin de salaire et qui est affiché. Les CR de CVS sont dans la gazette - Affichages pas suffisamment lisibles -</p>
Objectif 1.6	L'expression de la personne est recueillie tout au long de son accompagnement. 4
Critère 1.6.1	<p>La personne accompagnée est soutenue dans son expression. Le partage de son expérience est favorisé et l'expression de ses préférences prise en compte. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> On n'a pas toujours le temps de sortir dehors et ça me manque - Je ne sais plus si on m'a posé des questions - La personne accompagnée déclare : "Tout ce qui est fait est avec mon accord". On m'a posé des questions pour connaître mes préférences - Il n'y a pas d'activités les samedis et dimanches - Je reçois la Gazette qui mentionne les activités et aussi il y a l'affiche des activités et menus - On est bien informé sur tout -</p>
Critère 1.6.2	<p>Les professionnels facilitent l'expression de la personne accompagnée grâce à l'utilisation de moyens et outils adaptés. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Le recueil de données est effectué lors de l'entrée en Ets - Recueil des infos sur le PAP à partir de la trame papier, complété par avis de famille ou tutelle et ensuite suite à réunion PAP selon calendrier (affiché dans bureau infirmier) avec la Psychologue et intégration dans le classeur et transcription par la Psychologue dans logiciel (2 feuilles sont imprimés et lues avec la famille si elle existe et recueil de signature selon l'accord de la PA et ensuite retour à la psychologue et copie au résident)- Le PAP est signé par la PA - Les professionnels déclarent : "C'est toujours le cas à part lors des phases aiguës car il n'y pas le choix". "Le PAP du monsieur l'entretien va être programmé car il vient d'arriver". L'utilisation des loupes - Ardoises - Pictogrammes - La trame du PAP et la procédure d'admission avec toutes les fiches de recueil de données et autres suivis sont des documents utilisés dès l'entrée de la PA et par la suite -</p>
Critère 1.6.3	<p>Les professionnels analysent le recueil de l'expression de la personne accompagnée et en tirent les enseignements. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Analyse en équipe tous les 6 mois et selon les besoins - Ce sont des temps PAP post transmissions - Les professionnels déclarent : "C'est toujours le cas à part lors des phases aiguës car il n'y pas le choix". "Le PAP du monsieur vu en entretien va être programmé car il vient d'arriver" Tout est vu au cas par cas". "La famille est ressource suivant les situations". Le recueil de données se fait avec la Psychologue et le référent qui vont poser les questions et ensuite il y a une réunion selon le calendrier géré par la Psychologue et affiché dans la salle de pause - Les PAP sont disponibles dans un classeur situé dans la salle de transmissions écrites -</p>
Objectif 1.7	La personne accompagnée exprime son choix de manière éclairée. 4

Critère 1.7.1	<p>La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer son consentement éclairé, grâce à une information claire et des moyens adaptés. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> J'ai déjà participé à une réunion avec les animatrices et c'est dommage qu'on ne sorte pas quand c'est possible juste parce qu'on a peur s'il pleut par ex. - La personne accompagnée déclare : "C'est bien le cas". Je ne refuse pas et on me demande souvent mon avis -</p>
Critère 1.7.3	<p>Les professionnels réinterrogent le refus de la personne tout au long de son accompagnement et recherchent des alternatives avec elle. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les équipes se pose la question du pourquoi, face à la PA puis appel de l'IDE qui vient en renfort puis évocation en équipe lors des transmissions - Les professionnels déclarent : "En cas de refus les soins sont reportés, repropoés et tracés - Un refus peut donner lieu à report de soins et s'il s'agit d'un médicament c'est discussion en équipe et parfois c'est réunion pluridisciplinaire d'éthique - Mise en place des TNM - Les TNM sont connues et un peu pratiquées -</p>
Critère 1.7.4	<p>Les professionnels assurent la traçabilité du consentement ou du refus exprimé par la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Tout refus ou consentement est écrit dans le dossier de la PA après avoir été expliqué puis discuté en équipes - Les professionnels déclarent : "En cas de refus les soins sont reportés, repropoés et tracés - Conforme ci-dessus -</p>
Objectif 1.8	<p>La personne accompagnée participe à la vie sociale. 4</p>
Critère 1.8.1	<p>La personne accompagnée a la possibilité de maintenir ses liens sociaux et d'en créer de nouveaux, dans et hors l'établissement ou le service. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Je me suis fait des amis ici - La personne accompagnée déclare : "Je me promène et vais là où je veux, je vais voir les poules, je participe aux activités. Pour tout ce qui est hors établissement j'ai ma voiture et je sors comme je veux, j'ai les informations". Je me suis fait des amis ici mais ce qui est difficile, je vois des gens se dégrader - On se retrouve à table, on discute et parfois on fait des activités ensemble : on tricote pour une association -</p>
Critère 1.8.2	<p>La personne peut s'investir dans la vie sociale et culturelle et participer à des évènements sur le territoire grâce à un accompagnement adapté. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Quelques sorties à l'extérieur mais je n'y participe plus car je n'ai pas envie surtout quand on me propose des choses qui ne m'intéressent pas mais il y a souvent des sorties - La personne accompagnée déclare : "Je me tiens au courant de façon autonome grâce au journal et les professionnels m'informent également". J'aime le tricot et ça me plaît bien - Je ne sors pas à l'extérieur parce que je me sens fragile sauf quand on vient me chercher pour une réunion de famille -</p>

Critère 1.8.3	<p>Les professionnels informent la personne accompagnée sur l'offre d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs, recueillent ses attentes et respectent ses choix de participation. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Information lors de l'accueil - Planning affiché dans l'office, dans le couloir et sur la gazette - Une redite est faite le jour même lors de la toilette - au moment du repas par l'AMP et lors du passage en chambre -</p> <p>Les professionnels déclarent : "Les animatrices sollicitent très régulièrement les personnes accompagnées pour les activités extérieurs comme en intérieur". Tout est organisé et en lien entre les animatrices et les soignants".</p> <p>Axe fort : Multitudes d'animation et activités - Venue de l'équipe de France de Judo avec grande organisation - Les personnes accompagnées se rendent aux différents matchs dans le clubs de la ville -</p> <p>Informations via les passages des animatrices, les affichages, et les temps d'information lors de toilettes par exemple - L'information de la messe est une activité qui emporte succès -</p>
Critère 1.8.4	<p>Les professionnels identifient et mobilisent les ressources et moyens nécessaires à la mise en place d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les activités sont plutôt adaptées à la PA et rien n'est imposé - Les activités sont assez variées - Les personnes autonomes sont invitées à aller sur le jardin des familles et les personnes PMR sont accompagnées chaque fois que possible - Les professionnels déclarent : "Tout est fait au mieux".</p> <p>Axe fort : Multitudes d'animation et activités - Venue de l'équipe de France de Judo avec grande organisation - Les personnes accompagnées se rendent aux différents matchs dans le clubs de la ville - Convention avec une troupe de théâtre qui réalise leur pièce dans les chambres des personnes accompagnées qui le souhaitent - Les joueurs de carte savent se rassembler - La diversité des activités permet de répondre aux envies et préférences de la plupart des PA -</p>
Critère 1.8.5	<p>Les professionnels encouragent le recours à la pair-aidance et autres dispositifs facilitant l'entraide entre les personnes accompagnées. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La pair-aidance est favorisée voire proposée et devient automatique pour certains - Les professionnels déclarent : "Il y a bien de la pair-aidance - Cette pair-aidance se fait naturellement entre les personnes accompagnées - Les uns les autres se retrouvent et parfois vont se chercher pour les temps de repas et certains font le service d'eau à table -</p>
Objectif 1.9	<p>La personne accompagnée exerce sa citoyenneté et/ou bénéficie d'une éducation à la citoyenneté. 4</p>

Critère 1.9.1	<p>La personne est accompagnée selon ses besoins et ses souhaits dans sa participation à la vie citoyenne. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Je ne vote plus depuis que je suis ici et je n'ai plus envie - Je ne suis plus inscrite sur les listes électorales mais je sais qu'ici il y a procuration pour certaines personnes- La personne accompagnée déclare : "Je fais mes démarches en autonomie ce sont des droits qu'il faut respecter et c'est le cas ici". Je n'ai pas pu voter la 1ère année mais je veux voter lors des prochaines élections et je demanderai le moment venu -</p>
Critère 1.9.2	<p>Les professionnels utilisent des moyens et des outils adaptés permettant à la personne accompagnée d'exercer sa citoyenneté ou de bénéficier d'une éducation à la citoyenneté. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La mise en place de la procuration ou proposition aux familles - Un affichage est prévu lorsqu'il y a des élections et l'animatrice sait en parler - Les professionnels déclarent : "Les personnes accompagnées peuvent aller voter en toute autonomie sans c'est le cas - Les soignants sont en soutien. Tout est fait pour garantir les droits des personnes. Lorsqu'il y a des réunions, ce sont les animatrices qui mettent en place l'information et les actions relatives aux droits de vote -</p>
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement 4
Objectif 1.10	La personne est actrice de la personnalisation de son projet d'accompagnement. 4
Critère 1.10.1	<p>La personne exprime ses attentes sur son projet d'accompagnement. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Je ne sais pas - La personne accompagnée déclare : "Je n'en ai pas encore entendu parler". Les activités proposées me vont très bien (scrabble - palets - tricot) - On vient me chercher pour aller à des activités et j'ai même dansé et on a fait des photos - Je suis d'accord pour qu'on me prenne en photo -</p>
Critère 1.10.2	<p>La personne avec son entourage et les professionnels en équipe, coconstruisent le projet d'accompagnement. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Je en sais pas - La personne accompagnée déclare : "Je n'en ai pas encore entendu parler, mon entourage non plus mais mes souhaits sont bien recueillis avec des questions". Mon entourage n'a sans doute pas été sollicité lors de mon entrée car je suis arrivée un peu urgence - La famille de ma petite cousine ne voulait pas qu'elle me prenne en charge - Quand j'ai besoin de quelque chose elle est présente pour me faire des courses - Je ne sais pas si ma petite cousine est questionnée -</p>
	<p>Les professionnels évaluent les besoins de la personne pour construire son projet d'accompagnement en utilisant des outils d'évaluations validés. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La toilette évaluative est pratiquée par l'AMP 10 jours post entrée et selon les besoins - Il arrive</p>

Critère 1.10.3	<p>que des points soient faits régulièrement pour telle ou telle PA qui aurait besoin d'être suivie - Mention dans le logiciel - Utilisation ardoises en chambre - Les professionnels déclarent : "Il y a un échange en amont entre le référent et la personne accompagnée - Les différents professionnels comme les animatrices - Puis un rdv est fixé par le psychologue pour la réalisation du PAP. Lors du rdv PAP la personne accompagnée n'est pas présente. Besoin évalué dès l'admission via un recueil de données et ensuite via le PAP qui est complété et modifié au fil de l'eau -</p>	
Critère 1.10.4	<p>Les professionnels coconstruisent avec la personne et son entourage son projet d'accompagnement.</p> <p><i>Commentaire :</i> implication famille chaque fois que possible - Le "café des familles" existe en UPAD mais pas en Ehpad - Les professionnels déclarent : "Les familles sont sollicitées lorsque la communication avec la personne accompagnée est compliquée".</p> <p>Absence de grande réunion de synthèse entre professionnels/partenaires/familles et personnes accompagnées - La complétude du PAP se fait quelque fois avec la famille ou l'entourage proche selon le besoin -</p>	4
Critère 1.10.5	<p>Les professionnels mobilisent les ressources internes et/ou externes et les outils pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement de la personne.</p> <p><i>Commentaire :</i> Mise en place de l'Activité Physique Adaptée par une personne extérieure via un conventionnement - Activité PASA - Installation boulodrome - Sorties extérieures - Repas - Les professionnels déclarent : "Il y a des transmissions entre les intervenants extérieurs et l'équipe - Implication de partenaires extérieurs sur certaines activités - Implication des équipes sur certaines activités -</p>	4
Critère 1.10.6	<p>Les professionnels assurent la traçabilité et réévaluent le projet d'accompagnement avec la personne, chaque fois que nécessaire, et au moins une fois par an.</p> <p><i>Commentaire :</i> oui tous les 6 mois voire plus - Les professionnels déclarent : "La psychologue gère l'organisation des renouvellements un tableau des dates est affiché pour les référents". Réévaluation selon le calendrier mis en place par la Psychologue -</p>	4
Objectif 1.11	L'entourage est associé dans l'accompagnement de la personne.	4
Critère 1.11.1	<p>La personne définit avec les professionnels la place de son entourage dans son accompagnement.</p> <p><i>Commentaire :</i> NC - Je n'ai plus beaucoup d'entourage - La personne accompagnée déclare : "C'est bien le cas, j'ai des visites, mon entourage et mes choix sont respectés". Ma petite cousine vient quand elle peut et quand elle veut ; il n'y a pas de restrictions -</p>	4

	<p>Les professionnels informent, orientent et/ou accompagnent l'entourage vers les dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants.</p> <p style="text-align: right;">4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Proposition de rencontrer la Psychologue lorsqu'une situation de besoin de répit s'observe - Mise en place du café des familles sur UPAD -(lieu de rencontres familles/résident organisé par la Psychologue) - Mise en place d'un salon des familles pour les situations de fin de vie par ex. - Les professionnels déclarent : "Le lien se fait par les médecins traitants - les besoin sont assez rares". Orientation de la famille vers l'IDE qui va conseiller, discuter essayer de désamorcer - Orientation vers un médecin traitant pour certaines situations voire de contacter la Psychologue -</p>	
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	4
Objectif 1.12	La personne bénéficie d'un accompagnement favorisant son autonomie.	4
	<p>La personne accompagnée exprime régulièrement ses attentes sur les mesures d'aide et de soutien souhaitées pour favoriser ou préserver son autonomie.</p> <p style="text-align: right;">4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> On me laisse faire ce que je sais faire - Je choisis mes vêtements - Si je veux aller chez le coiffeur, j'y vais - On est libre - La personne accompagnée déclare : "Je suis très autonome et tout est fait pour que je garde mon autonomie et j'en suis très content". Je suis autonome pour ma toilette et pour mon linge - Par contre hier, je me suis fait aider pour faire ma douche - Je fais mon lit - On me laisse faire tout ce que je sais faire -</p>	
	<p>Les professionnels évaluent régulièrement les besoins de la personne accompagnée pour favoriser ou préserver son autonomie.</p> <p style="text-align: right;">4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Évaluation GIR par l'IDEC qui sort tous les mois le listing des GIR et mise à jour dans le logiciel et selon observance de toute modification comportementale - Gir-age tous les 6 mois et plus souvent selon besoin - Les contentions ne sont pas courantes et le recours est encadré par les médecins - Les professionnels déclarent : "Le GIR est fait tous les 3 mois par l'IDEC - Les AMP font des toilettes en stimulant l'autonomie par roulement avec des objectifs précis - Le girage est effectué régulièrement selon le suivi élaboré par l'IDEC (feuille mensuel) - Les décisions de réévaluation d'autonomie peuvent se faire suite à une observation sans pour autant refaire un GIR -</p>	
	<p>Les professionnels repèrent de manière précoce les risques de perte d'autonomie et d'isolement social de la personne accompagnée et alertent les personnes-ressources.</p> <p style="text-align: right;">4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Observations et information auprès IDE et Médecin co - Transmissions ciblées - Participation des Médecos à certaines transmissions - Information du médecin traitant - L'observation du comportement de la PA est un indicateur qui est rapidement évoqué en réunion transmissions pour prévenir tout risque - Les professionnels déclarent : "L'infirmière est jointe et la psychologue - Alerte des familles dès constat et sur les équipements mis en place - Essai de matériels et explications - Le référent met à jour le PAP -</p>	
Critère 1.11.2		
Critère 1.12.1		
Critère 1.12.2		
Critère 1.12.3		

Objectif 1.13	La personne est accompagnée pour accéder ou se maintenir dans son logement ou son hébergement.	4
Critère 1.13.1	<p>La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer ses attentes en matière de logement ou d'hébergement.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Quand on est ici, c'est pour y rester - La personne accompagnée déclare : "Je suis en EHPAD et ne cherche rien d'autre". J'aurais aimé être à l'Ets de Richelieu - Maintenant que je suis ici, je ne vais pas changer car j'ai peur de perdre le bon comportement des équipes -</p>	4
Critère 1.13.3	<p>Les professionnels accompagnent la personne dans sa recherche de logement ou d'hébergement adapté à ses besoins et attentes.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Orientation vers la cadre de santé ou services admissions si un besoin est formulé mais c'est assez rare - Les professionnels déclarent : "Il existe des "transferts" dans des EHPAD pour des rapprochement familiaux (parfois). Un changement de chambre a été effectué suite à une disponibilité pour mieux satisfaire une PA - Des personnes sont retournées à domicile mais c'est rare - Transfert vers l'UPAD dans certaines situations -</p>	4
Thématique	Accompagnement à la santé	3,71
Objectif 1.14	La personne bénéficie d'un accompagnement en matière de prévention et d'éducation à la santé.	3,33
Critère 1.14.1	<p>La personne accompagnée participe à la définition de ses besoins en matière de prévention et d'éducation à la santé.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> On s'occupe de ma santé - Je n'ai pas d'autres attentes - La personne accompagnée déclare : "Tout est bien pris en compte en accord avec l'hôpital car j'ai un suivi sérieux, je suis content de l'organisation". On s'occupe de ma santé - Les médicaments sont tout prêts mais il y des fois où je n'ai pas pris mes médicaments donc je dois les prendre devant les professionnels - Je n'ai pas d'attente particulière -</p>	3
Critère 1.14.2	<p>Les professionnels évaluent les besoins de la personne accompagnée en matière de prévention et d'éducation à la santé.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Mise en place de suivis sur diverses thématiques (dénutrition ...) et mise à jour dans le logiciel (ex : pesée mensuelle) - En cas de besoin auditif il y a des contrôles puis information famille - Travail en lien avec les spécialistes du CH - IDE spécialisée dans les plaies/cicatrisation et une IDE en formation Hygiéniste - Les professionnels déclarent : "Les échanges sont très nombreux ainsi que les liens entre professionnels - Pas de programme de prévention - La prévention se fait au fil de l'eau selon les premières observations -</p>	4

Critère 1.14.3	<p>Les professionnels orientent vers et/ou mettent en œuvre un programme de prévention et d'éducation à la santé adapté à la personne accompagnée. 3</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Un projet d'éducation thérapeutique est en cours d'organisation entre le médecin co et IDE sur la thématique cardiaque - Une IDE est en formation IPA (infirmière en pratiques avancées) qui va permettre le renouvellement d'ordonnances et intervenir sur davantage d'éducation) - Actuellement, il n'y a pas de programme spécifique d'éducation/prévention santé - Les professionnels déclarent : "Atelier cuisine Diététicienne et animatrices - semaine dénutrition - Des journées avec des challenges entre soignants/famille et personnes accompagnées à l'EHPAD - Suivi santé via la prise de rv lorsqu'il y a un besoin (cardio - dentiste - pédicure) - La prévention s'établit dès observation d'un changement de comportement mais pas de manière systématique - Non finalisation du projet d'éducation thérapeutique.</p>
Critère 1.14.4	<p>Les professionnels facilitent la compréhension des messages de prévention et d'éducation à la santé de la personne accompagnée. 3</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> En cas de situation préventive, l'échange avec la PA est privilégié - Les professionnels déclarent : "Gazette chaque mois avec toutes les informations - Information vaccination - canicule - Lorsqu'il y a constat d'un problème bucco-dentaire par ex, les équipes prennent contact avec la famille puis le praticien si besoin - Absence d'outil adapté.</p>
Critère 1.14.5	<p>Les professionnels organisent l'accompagnement et/ou accompagnent la personne lors des dépistages et des soins de prévention. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Pas de téléconsultation - Les besoins sont ciblés et tracés - Les dépistages systématiques sont organisés par les équipes ou les familles si elles le peuvent - Les professionnels déclarent : "Les accompagnements se font par les familles ou les soignants en fonction des souhaits de la personne accompagnée - Lors des campagnes de dépistages, les équipements sont reçus et le médecin traitant est contacté pour donner son avis car certains médecins traitants refusent certains dépistages lorsque la PA est très dégradée - Travail en collaboration avec les médecins -</p>
Critère 1.14.6	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à l'éducation à la santé. 3</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Rappel sur la thématique "plaies" " matelas à air " et temps de sensibilisation lors des post transmissions (insomnie - communication..) - par le Médecin co ou par la Cadre de santé - Implication d'une AS en DU soins palliatifs (information via note de service dans le bureau infirmier) -En post transmission, il existe des temps d'information sur les APP (composition de groupe sur des thématiques choisie par les équipes et retour du CR au groupe qui a participé) - Les temps de sensibilisation post transmissions ne font pas l'objet de CR - Les professionnels déclarent : "Formations dénutrition - aux plaies par un intervenant extérieur - la psychologue - le médecin coordonateur - Par la socio-esthéticienne - Formation comment communiquer sur le sommeil - Chutes - dénutrition - Plusieurs contrôles sont mentionnés dans les transmissions - Les formations mensuelles sur diverses thématiques - Implication de l'IDE "plaies et cicatrisation" - Absence de</p>

	formation spécialement dédiées à la prévention/éducation santé - Absence d'une formation complète -	
Objectif 1.15	La personne est actrice de ses choix sur son accompagnement en santé, la stratégie thérapeutique et les soins qui lui sont proposés.	3,8
Critère 1.15.1	<p>La personne accompagnée est informée des soins qui lui sont proposés, selon des modalités adaptées.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> On m'explique le pourquoi du traitement mais il faut souvent le demander - La personne accompagnée déclare : "C'est bien le cas". Je suis aidé également avec comme appui le cahier de l'hôpital et tout est respecté"; Je suis pesée 1x/mois - j'ai aussi des bilans sanguins mais que 1x/an - Si j'ai besoin de voir le médecin je le demanderai -</p>	4
Critère 1.15.2	<p>La personne accompagnée bénéficie de temps d'échange et de soutien autour de son état de santé, des soins possibles et de la stratégie thérapeutique proposée.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> J'ai fait part d'un problème de peau et on a cherché à me soigner (pommade) - La personne accompagnée déclare : "C'est bien le cas". Quand j'ai des questions, je peux les poser et les équipes vont faire le relai avec le médecin -</p>	4
Critère 1.15.3	<p>La personne bénéficie d'un accompagnement adapté, en cas de refus de soins.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Je n'ai jamais refusé de soins - La personne accompagnée déclare : "Je ne refuse pas les soins qui me sauvent, mais je sais que je peux parler, je suis bien conseillé". Oui, j'ai déjà refusé dans l'alimentaire - Je suis écoutée dans le refus et on essaye de trouver une solution -</p>	4
Critère 1.15.4	<p>La personne accompagnée est associée à la gestion de son traitement médicamenteux pour favoriser sa compréhension et son adhésion et s'assurer de sa continuité.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> J'ai un traitement médicaments mais il faut demander les explications - La personne accompagnée déclare : "c'est complètement le cas, je suis "comblé". On m'a déjà expliqué le pourquoi du médicament -</p>	4
Critère 1.15.5	<p>Les professionnels identifient et/ou évaluent régulièrement les besoins en santé de la personne accompagnée.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Evaluation selon les besoins - Implication des Médecins qui entourent les équipes et sont présents lors des transmissions - Les professionnels déclarent : "La diététicienne demande des bilans sanguins aux médecins coordinateurs pour un suivi très précis - La proximité des médecins et l'implication des équipes qui échangent lors des transmissions et lors des réunions de formation et chaque matin lors du point matinal et au fil de la journée - Réévaluation selon les besoins -</p>	4

Critère 1.15.6	<p>Les professionnels repèrent de manière précoce les risques en santé pour la personne accompagnée et alertent les personnes-ressources. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Programme mensuel pour certains contrôles et selon prescriptions des médecins - Programme semestriel pour les GIR - Les professionnels déclarent : "Lien avec la diététicienne qui est très sérieuse et suit de près les situations des personnes - Chutes - dénutrition - Escarres - Isolement social - syndrome de glissement (les refus) - Prégnance médicale -</p>
Critère 1.15.7	<p>Les professionnels tiennent compte du rapport bénéfice/risque pour proposer des modalités d'accompagnement adaptées à la santé de la personne. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> En cas de situation de prescription, le pharmacien intervient et alerte si besoin - Évocation en équipe avec les Médecins et Pharmacien si besoin - Les professionnels déclarent : "Le médecin traitant repère et en parle avec la personne accompagnée la famille si besoin - Les médecins de ville viennent voir les personnes accompagnées - Beaucoup de lien entre soignants et personnes accompagnées - Médecins coordinateurs - Des mentions "pas d'acharnements thérapeutiques" - Respect des directives anticipées - Décisions des médecins avec le résident s'il est en capacité -</p>
Critère 1.15.8	<p>Les professionnels s'appuient sur des activités et des approches non médicamenteuses dans l'accompagnement de la personne. 3</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les TNM sont connus et pas assez utilisées parce que ce n'est pas encore un réflexe pour les équipes - Les formations sur TNM ne sont pas encore impulsées auprès des équipes qui y sont favorables - La présence d'une socio-esthéticienne qui accompagne les équipes et donnent des temps de sensibilisation - Les professionnels déclarent : "Formation Massage des mains - salle snozelene - Chariot sensoriel -</p> <p>Axe fort : Équipements complets Formations et sensibilisation - Oui il y des équipements de bien-être (luminothérapie -colonne bulles - chariot Snoezelen - les poupées - le chien et chat empathie - la musicothérapie - Oui il y a des propositions d'utilisation des moyens TNM Absence d'une formation complète pour les équipes Pas de temps suffisant pour "travailler" les pratiques -</p>
Critère 1.15.9	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux activités et approches non médicamenteuses. 3</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Des formations ont eu lieu dans la salle Snoezelen avec la socio-esthéticienne pour connaître tout ce qui est TNM avec possibilité d'utiliser le chariot - Utilisation de la balnéothérapie - Mais pas de formations régulières - Les professionnels déclarent : "Nous sommes bien équipés et formés à la salle snozeleene". Oui, des formations ont eu lieu et vont continuer - Les équipes sont favorables à une évolution vers les TNM - La socio-esthéticienne intervient sur des temps TNM -</p>

	Les professionnels mobilisent les expertises et partenariats du territoire, nécessaires à l'accompagnement à la santé de la personne.	4
Critère 1.15.10	<i>Commentaire :</i> Recours à des équipes mobiles (EMSP - SSIA - HAD) - Coordonnées affichées dans le bureau IDE - Travail en partenariat avec les CH locaux - Les professionnels déclarent : "Il y a les soins palliatifs avec qui nous sommes en lien - Mobilisation des HAD et EMSP - Implication des staff géronto-psychiatre par visio -	
Objectif 1.16	La personne accompagnée bénéficie d'une prise en charge de ses douleurs.	4
	La personne s'exprime sur la manière dont sont prises en charge ses douleurs tout au long de son accompagnement.	4
Critère 1.16.1	<i>Commentaire :</i> Si j'ai une douleur je le dit et on m'a écouté - La personne accompagnée déclare : "Je n'ai pas douleur, j'ai des soins qui ont amélioré ma situation médicale". Si j'ai une douleur, je peux en parler même la nuit et les équipes viennent me voir pour trouver une solution - On me surveille la nuit mais ma porte fait du bruit mais ça va -	
	Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement et tracent les douleurs de la personne accompagnée selon des modalités adaptées.	4
Critère 1.16.2	<i>Commentaire :</i> Utilisation une échelle (ALGOPLUS) - Transmissions ciblées dans logiciel - Information IDE pour voir quelle solution apportée - Réévaluation 2x/jour - Les équipes surveillent la douleur sur plusieurs jours même sur une cotation à zéro - Les professionnels déclarent : "L'observation est quotidienne, les échanges avec le soutien de la cadre de santé et des médecins coordinateurs est réguliers également". Axe fort : médecins coordinateurs diplomate universitaire gérontologie - Pas d'évaluation de la douleur sur une personne qui ne se plaint pas - Les PA douloureuses sont évaluées, suivis pour vérifier si le TM ou TNM est adapté - Travail en lien avec médecin, kiné, psychologue, la socio-esthéticienne y compris sur les fins de vie - Des formations ont lieu tous les 3 mois pour intégrer les nouveaux arrivants ; formation par l'IDE du CLUD qui envisage une évolution sur la pratique de l'Hypnose -	
	Les professionnels recueillent, auprès de l'entourage, des informations sur les manifestations habituelles des douleurs chez la personne accompagnée.	4
Critère 1.16.3	<i>Commentaire :</i> Recours auprès de la famille notamment pour les résidents qui ne veulent pas parler de la douleur - Les professionnels déclarent : "Nous sommes très en lien avec les familles aussi". Recherche d'information ou de participation de la famille pour le rapport à la douleur - Parfois des familles interpellent sur la douleur -	
	Les professionnels coconstruisent avec la personne accompagnée, la stratégie de prise en charge de la douleur.	4
Critère 1.16.4	<i>Commentaire :</i> Des temps d'explication sont réalisés avec la PA et les familles sont prévenues de la mise en place d'un protocole - Les réévaluations post repérage sont régulières même après une fin de	

	<p>douleur ; la vigilance est maintenue un temps - Les professionnels déclarent : "Ce sont des échanges réguliers, les réévaluations également". Des explications sont données lors de la mise en place de la solution à la douleur -</p>	
Critère 1.16.5	<p>Les professionnels alertent et/ou mobilisent tous les moyens nécessaires pour soulager la douleur de la personne accompagnée.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Recours auprès des Équipes mobiles et le CLUD - Présence d'une IDE du CLUD - Les professionnels déclarent : "Le CLUD se réunit pour parler des personnes accompagnées et leurs douleurs - Les équipes mobiles, les médecins co et les protocoles sont des moyens et des partenaires intervenants dans la douleur - Le Méd Co dispose d'un DUSP Soins Palliatifs-</p>	4
Thématique	Continuité et fluidité des parcours	3,75
Objectif 1.17	La personne bénéficie d'un accompagnement favorisant la continuité et la fluidité de son parcours.	3,75
Critère 1.17.1	<p>La personne est accompagnée pour prévenir les situations de transition ou de rupture dans son parcours.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Quand je suis venue ici, j'étais autonome et j'aurais jamais dû venir ici et c'est suite à un malaise qu'on n'a pas voulu que je rentre chez moi - La personne accompagnée déclare : "Tout est toujours anticipé et préparé". Je suis très satisfait". Lorsque je suis arrivée ici, le 24 décembre, j'ai bien été accompagnée et finalement ça s'est plutôt bien passé - J'ai été davantage choquée de ne pas avoir des nouvelles de ma petite cousine -</p>	4
Critère 1.17.2	<p>Les professionnels accompagnent la personne et mobilisent les partenariats nécessaires en cas de situation de rupture concernant son parcours.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les situations de rupture sont plus facilement identifiables lorsque les PA sont en établissement depuis quelques temps déjà - Implication des familles - Traçabilité - Les professionnels aimeraient avoir un temps de rappel sur tout ce qui concerne le champ des ruptures - Les professionnels déclarent : "Lorsqu'il y a une hospitalisation il y a un cahier de liaison avec ordonnance - Charte toujours prête - lien famille - Accompagnement via les médicaux et paramédicaux - l'alerte peut se manifester ou se constater dès l'admission - Ce sont les observations qui permettent de repérer et alerter -</p>	4
Critère 1.17.3	<p>Les professionnels apportent leur(s) expertise(s) en soutien d'autres intervenants dans l'accompagnement de la personne.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les intervenants sont souvent choisis en fonction des échanges faits avec les médecins et orientation vers unités adaptées - Échanges lors du DLU par ex ou avec les différents médecins - Les professionnels déclarent : "Nous avons des personnes ressources". Lors d'un transfert, il y a édition du DLU - Relations avec les médecins traitants -</p>	4
	<p>Les professionnels participent aux réunions de coordinations (médico-psycho-sociales) nécessaires à l'accompagnement de la personne.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p>	3

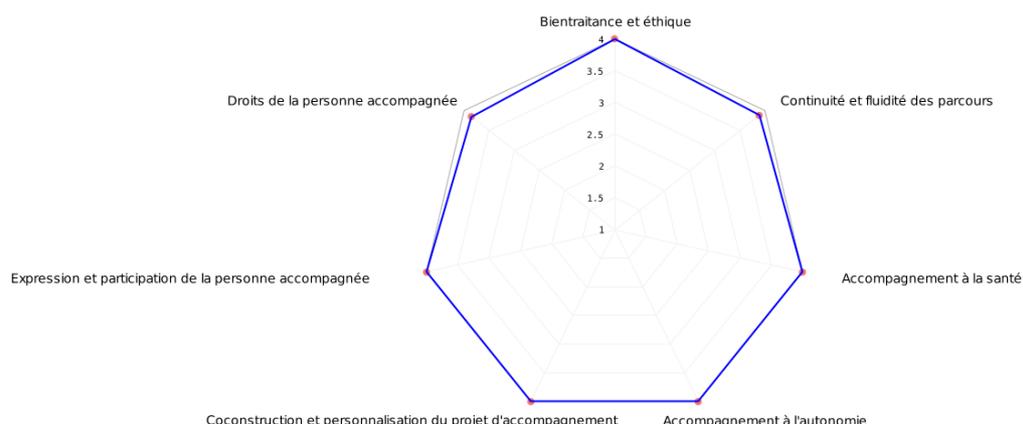
Critère 1.17.4	<p>Réunion géronto-psychiatrie n'existent plus depuis 1 an ou 2 - Les équipes appréciaient ces réunions intéressantes -</p> <p>Les professionnels déclarent : "Si les professionnels souhaitent savoir ce qui s'est dit en réunion coordination ils vont sur internet - Mails infos - Une réunion tous les 15 jours entre soignants durant lesquelles les situations compliquées sont abordées.</p> <p>Pas de réunions de coordination en mode départemental ou inter établissements - Travail sur les pratiques lors des réunions pluridisciplinaires suite aux réunions APP -</p>
----------------	---

Axes de progrès

(reprise des critères standards cotés 1 ou 2 et des critères impératifs cotés 1, 2 ou 3)

		Cotation
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	4
Objectif 1.13	La personne est accompagnée pour accéder ou se maintenir dans son logement ou son hébergement.	4
Critère 1.13.2	<p>La personne est accompagnée dans ses démarches pour accéder ou se maintenir dans son logement ou hébergement.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> NC - La personne accompagnée déclare : "Je suis en EHPAD et ne cherche rien d'autre". Pas de besoin -</p>	N.C

Chapitre 2 - Les professionnels



Axes forts

(reprise des critères standards cotés 3, 4 et « * » ainsi que les critères impératifs cotés 4 et « * »)

		Cotation
Thématique	Bientraitance et éthique	4
Objectif 2.1	Les professionnels contribuent aux questionnements éthiques.	4
Critère 2.1.1	<p>Les professionnels identifient en équipe les questionnements éthiques propres à la personne accompagnée.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les questionnement éthiques sont vus en équipes selon les situations à la demande des équipes auprès de l'IDEC et la cadre de santé a mis en place ce temps de discussion et la tutelle peut se trouver impliquée - Des temps de questionnement ont lieu au moment des transmissions et alimentation d'une cible - Lors des commissions d'admission, il arrive que des questionnements éthiques surgissent - Intervention du CLUD sur certaines situations - Implication de la cadre de santé qui est en formation sur un DU Éthique - Réunion médico soignante tous les lundis matin - Tous les CR sont disponibles dans le serveur et évocation lors des transmissions - Implication du SSIAD et de la médecine - Sur l'intranet sont mis à disposition les protocoles et autres recommandations - Les cours d'Humanitude (via extérieur) et cours en interne (via IDE spécialisée) sont des temps sur les questionnements éthique/Bientraitance - Des projets sont en cours pour remettre en place certaines commissions dédiées au sujet -</p>	★
Critère 2.1.2	<p>Les professionnels associent la personne et son entourage, aux questionnements éthiques, liés à son accompagnement.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Famille ou résident est impliqué et au courant des discussions et décisions - Les sujets éthiques touchent divers domaines qui sont toujours évoqués en équipes pluridisciplinaires -</p>	4

Critère 2.1.3	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au questionnement éthique. ★</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Formation annuelle sur l'Humanitude qui intègre les nouveaux arrivants - 2 Référents "humanitude" - CR réunions de service - Intervention de la Psychologue sur les PAP - Formation interne (psychologue - Diététicienne- Médecins - IDE spécialisées - Médecine du travail sur les conduites addictives) -</p>
Critère 2.1.4	<p>L'ESSMS organise le questionnement éthique en associant l'ensemble des acteurs (personne accompagnée, professionnels, partenaires) et participe à des instances de réflexion éthique sur le territoire. ★</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Développement d'un concept Humanitude et depuis des référents Humanitude sont en cours de formation -Cours de formation sur la Bienveillance via la cadre de santé (thématique tous les mois sur la base du volontariat) en binôme avec la référente - Formation d'1 jour à tout nouvel arrivant selon un programme intégrant des pratiques avec à l'issue de la formation , un engagement du nouveau salarié - Mise en place de grilles IQSS qui a permis aux salariés de s'évaluer sur le terrain - Mise en place d'ateliers sur les BPP via les APP toujours sur volontariat - Cartographie des risques de maltraitance qui constitue le PACQ - L'approche inclusive via une association, via la bibliothèque pour permettre d'accéder à la lecture pour les PA malvoyantes (recueil des PA concernées et intéressées) qui permet de maintenir les capacités cognitives - Politique d'ouverture vers l'extérieur avec tous les partenariats et autres projets - Des temps organisés avec les familles sur des thématiques (ex sur la dénutrition) - Certaines activités sont exclusivement pensées pour les PA dépendantes du point de vue cognitif pour qu'elles puissent accéder à des activités qui leur correspondent et ne pas les laisser de côté - Utilisation de pictogrammes pour favoriser la communication - Organisation des temps de recueil d'information lors de la réalisation du PAP - Mise à jour des PAP via l'implication de la Psychologue pour une actualisation au plus juste - Participation Espace de réflexion / éthique Région Centre.</p>
Thématique	Droits de la personne accompagnée 3,86
Objectif 2.2	Les professionnels favorisent l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée. 3,86
Critère 2.2.1 (Impératif)	<p>Les professionnels soutiennent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée. ★</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Favorisation des sorties en famille (organisation) - Activités d'animation en extérieur - Minibus marché - Absence régulière de certains résidents - Liberté des résidents de rentrer tard en sonnant - Des restrictions sur les déambulations (port du bracelet - Les contentions sont sur prescriptions médicales après discussion médicale et au fil des réévaluations et selon l'évolution du résident - La pratique de la contention n'est vraiment pas systématique mais uniquement en dernier ressort -</p>
Critère 2.2.2 (Impératif)	<p>Les professionnels respectent la dignité et l'intégrité de la personne accompagnée. ★</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Respect lors des soins et des portes ouvertes/fermées - Évocation en équipes notamment lors des PAP - Temps de post transmission et de réunions thématiques -</p>

Critère 2.2.3 (Impératif)	<p>Les professionnels respectent la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée. ★</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Vie de couple à respecter - Ne pas déranger lorsque la porte est fermée - Le partage des situations est réalisé lors des différents temps en équipes - Achat de magazine et/ou objet demandés par la PA - Possibilité pour la PA de disposer de sa clé de chambre avec avis du médecin (En cas de troubles cognitifs) -</p>
Critère 2.2.4 (Impératif)	<p>Les professionnels respectent la liberté d'opinion, les croyances et la vie spirituelle de la personne accompagnée. ★</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Pas de religion de différentes origines - Temps spirituels en collectif lors de la messe mensuelle - Référente laïcité réalise des temps de formation sur le principe de laïcité -</p>
Critère 2.2.6 (Impératif)	<p>L'ESSMS favorise l'exercice des droits et libertés de la personne accompagnée. ★</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Ce sont d'abord les espaces aménagés et diversifiés intérieurs comme extérieurs favorisant les rencontres et autres liens sociaux - Salles de bien-être - Implication des bénévoles via des conventions - La commission d'admission qui requiert le consentement voire les temps de pré-admission - Mise en place de programme d'activités diversifiés et du PAP qui est signé - La sensibilisation sur les temps dédiés à l'Humanitude ramène au respect des droits - Existence du téléstaff ERVM du CH (1x/mois) avec des thématiques relatives aux droits de la PA - Travail avec les EMSP - Les cours de Téléstaff sont mis en ligne - Maintien du lien avec les familles via téléphone/Skype/réunions/Courrier/Affichage - Organisation d'un temps de rencontre avec les élus CVS et certains résidents en capacité - Mise en place d'un cahier CVS - Résultats d'enquêtes APA - Recueil des avis des résidents post séance d'animation (transmissions animations) - Des enquêtes de satisfaction auprès des résidents et des familles et sur certaines activités - Mise en place d'une commission d'animation plusieurs fois/an pour définir les activités - Soirée annuelle d'informations auprès des familles - Rencontres mutualisées entre les différentes unités (UPAD/ Résidents) qui favorisent l'expression - Le maintien de l'autonomie voire la restauration de l'autonomie est un moteur dans l'organisation des PAP, des politiques dédiées au respect de la PA - Recherche de financement pour la mise en place d'activités (CNSA - Conférence des Financeurs - Partenariats intergénérationnels) - Les équipes sont favorables à disposer d'un document simple qui regroupe l'ensemble des droits de la personne -</p>
Critère 2.2.7 (Impératif)	<p>L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Réalisation d'exercice (cyber attaque et Retex) - Obligation de rédaction d'un plan blanc numérique en cours de rédaction (finalisation en juin 2024 via présentation aux instances) - Contrat prestataire - Exercice Cyber - Les informations relatives à l'organisation SSI //l'architecture//l'administration SSI n'ont pas pu être détaillées faute de temps -</p>
Thématique	Expression et participation de la personne accompagnée 4
Objectif 2.3	Les professionnels favorisent la participation sociale de la personne accompagnée. 4

Critère 2.3.1	<p>Les professionnels favorisent la préservation et le développement des relations sociales et affectives de la personne accompagnée. ★</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La diversité des activités - Les temps de repas - Le plan de table par affinités - Le but est de limiter l'isolement - Utilisation de Skype pour les familles éloignées - Théâtre de la jeune plume qui intervient en chambre - Les espaces coins familles et salons familles et autres jardins thérapeutiques et patio - Boulodrome ouvert au public - Convention avec une bénévole en médiation animale - Séjour de 4 jours sur le 17 - Resto - Participation à des matchs à l'extérieur -</p>
Critère 2.3.2	<p>Les professionnels soutiennent et/ou orientent la personne accompagnée pour accéder aux services et dispositifs de droit commun. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les soignants alertent - Les besoins sont orientés vers l'accueil (constitution de dossiers ou autres) -</p>
Thématique	<p>Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement ★</p>
Objectif 2.4	<p>Les professionnels adaptent avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques auxquels elle est confrontée. ★</p>
Critère 2.4.1	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de fugue ou de disparition auxquels la personne est confrontée. ★</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Évaluation en amont lors des commissions d'évaluation avant orientation vers le bon service - En cas de doute, un visite en SSR ou CH ou un rv pour finaliser l'information et la décision : on parle alors de pré-admission) ou contact avec médecin traitant - Une cible "comportement" est ouverte dans tout cas de fugue - Implication du PASA selon certaines situations -</p>
Critère 2.4.2	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux addictions et conduites à risques auxquels la personne est confrontée. ★</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Transmissions et discussions en pluridisciplinaire - Information lors de l'admission ou découverte lors du séjour - Discussions en équipe - Accompagnement sur certaines addictions et idem la bientraitance</p>
Critère 2.4.3	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux chutes auxquels la personne est confrontée. ★</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Transmissions ciblées - Réévaluation déterminée lors des transmissions - Implication de l'APA selon planning - Implication de la Psychomotricienne extérieur sur le PASA via convention - La contention suite à chute n'est pas un réflexe suite à une chute mais une précaution - Recherche du bénéfice/risque avec le Médco - La préservation de l'autonomie est toujours recherchée -</p>
Critère 2.4.4	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de dénutrition, malnutrition et/ou des troubles de la déglutition auxquels la personne est confrontée. ★</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Information lors de l'admission (issu de la médecine via un bilan pour retranscrire la PEC et suivi puis réévaluation tous les 3 mois - Présence de la Diététicienne 1x/sem sur les sites - Issue du</p>

	domicile via un bilan sur le champ sur différentes cibles selon les dernières recommandations - Le nouveau protocole est en train d'être remis à jour - Intervention de l'orthophoniste sur les problèmes de déglutition - Formation sur la dénutrition tous les ans -	
Critère 2.4.5	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés à la sexualité auxquels la personne est confrontée.	★
	<i>Commentaire :</i> Favorisation de la vie de couple avec des chambres dédiés selon les souhaits - Lors de l'admission les préférences sont évoquées et peuvent évoluer - Transmissions ciblées et contact famille -	
Critère 2.4.6	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de harcèlement ou d'abus de faiblesse auxquels la personne est confrontée.	★
	<i>Commentaire :</i> Constat dans le service (service de course tous les 15 jours) - Mise au coffre des biens - Lors de la signature du contrat de séjour - L'accueil surveille les opérations de démarchages - Caméra sur les entrées pour éviter les intrusions - Observation du comportement de familles -	
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	★
Objectif 2.5	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement pour favoriser l'autonomie de la personne.	★
Critère 2.5.3	Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le développement de ses compétences, la stimulation, le maintien et la valorisation de ses acquis/acquisitions (capacités, compétences).	★
	<i>Commentaire :</i> Plan préservation de l'autonomie réside dans la diversité des activités, le PASA, les soins d'AMP, la toilette évaluative au moment de l'entrée ou à la demande de collègues lorsqu'il y a plusieurs manières de faire - Pas de toilettes évaluatives autrement car en cas de problématique, la demande est formulée par les équipes et une toilette évaluative est remise en place - GIR refait tous les 3 mois -	
Thématique	Accompagnement à la santé	4
Objectif 2.6	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne.	★
Critère 2.6.1	Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement et tracent les besoins d'accompagnement en santé mentale de la personne, selon des modalités adaptées.	★
	<i>Commentaire :</i> Sollicitation de la Psychologue et des médecins co voire la Géronto-psychiatrie du CH via la télé-expertise - Lien avec une IDE Psy tous les 15 jours - Lien avec la clinique en cas d'hospitalisation temporaire - Transmissions dans le logiciel -	
Critère 2.6.2	Les professionnels coconstruisent le projet d'accompagnement en santé mentale avec la personne et le réévaluent régulièrement.	★
	<i>Commentaire :</i> Co-construction en interne et externe - Implication des médecins traitants qui saisissent dans le	

	logiciel - Lien avec la Géroto-Psychiatre -	
Critère 2.6.3	Les professionnels alertent et/ou mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne. <i>Commentaire :</i> Les personnes ressources existent et les recours y sont fréquents -	★
Objectif 2.7	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement de fin de vie et du deuil de la personne.	4
Critère 2.7.1	Les professionnels recueillent et tracent les volontés de la personne sur son accompagnement de fin de vie et ses directives anticipées, selon des modalités adaptées. <i>Commentaire :</i> Les volontés sont tracées dès l'admission si cela est possible et au fil de l'eau si une personne en manifeste l'envie - Le recueil de l'information n'est pas toujours aisé lors de l'entrée et parfois tout aussi difficile au fil de l'eau -	4
Critère 2.7.2	Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement à la fin de vie de la personne, dans le respect des volontés exprimées. <i>Commentaire :</i> Les modalités de fin de vie sont évoquées en amont lorsque la personne veut bien en parler et cela permet de respecter au mieux les volontés - Lorsque les informations ne peuvent pas être recueillies en amont, des tentatives de recueil sont réalisées lorsque la situation de la PA le permet et le nécessite -	★
Critère 2.7.3	Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement au deuil vécu par la personne. <i>Commentaire :</i> Des situations fréquentes avec implication de la Psychologue si le besoin est ressenti dans un accompagnement adapté - Proposition aux familles également de s'impliquer dans la difficulté d'un deuil -	★
Critère 2.7.4	Les professionnels mettent en œuvre l'accompagnement de la fin de vie et/ou du deuil de la personne. <i>Commentaire :</i> Relation avec les résidents, les familles -	★
Thématique	Continuité et fluidité des parcours	3,89
Objectif 2.8	Les professionnels favorisent la continuité de l'accompagnement dans l'ESSMS.	3,67
Critère 2.8.1	Les professionnels anticipent les situations de crise ou de rupture dans l'accompagnement ou le parcours de la personne et l'alertent des risques engendrés, le cas échéant. <i>Commentaire :</i> Souvent les Aides-soignantes sont les sentinelles et alertent dès constat -	4
	Les professionnels accompagnent les interruptions et les ruptures	★

	d'accompagnement de la personne.	★
Critère 2.8.2	<i>Commentaire :</i> Évocation en équipes - Report de soins si nécessaire - Évaluation avec l'aide du médecin traitant - Dialogue et implication famille -	
Critère 2.8.3	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au repérage, à la prévention et à la gestion des risques de rupture de parcours de la personne accompagnée.	3
	<i>Commentaire :</i> Pas de sensibilisation ciblées mais des rappels au fil de l'eau sur différentes thématiques de situations et notamment post transmissions - Des temps de sensibilisation post transmissions sont encore non formalisés - Les équipes connaissent certaines ruptures et les repèrent - Les équipes aimeraient un temps d'évocation sur les champs concernés par la rupture -	
Objectif 2.9	Les professionnels facilitent la fluidité du parcours de la personne accompagnée, en coordination avec les partenaires.	4
Critère 2.9.1	Les professionnels se coordonnent avec les partenaires du territoire impliqués dans le parcours de la personne accompagnée et partagent les informations nécessaires.	★
	<i>Commentaire :</i> Intervention d'équipes EMSP et HAD - Opticien local - Marchand de chaussures - Marchand de vêtement - Installation d'un magasin dans le hall - Le lien avec les CH Locaux -	
Critère 2.9.2	Les professionnels informent la personne accompagnée, et son entourage, des alternatives pour la continuité de son parcours.	4
	<i>Commentaire :</i> Tout changement dans l'accompagnement d'une PA donne lieu à information auprès de la famille ou tutelle via appel tél et mise à jour par transmission -	
Critère 2.9.3	Les professionnels transmettent toute information nécessaire à la continuité de l'accompagnement de la personne aux professionnels qui prennent le relais et à l'entourage.	4
	<i>Commentaire :</i> Impression DLU (en mode papier) - Pas d'informatisation entre établissements -	
Objectif 2.10	Les professionnels partagent entre eux les informations nécessaires à la continuité de l'accompagnement de la personne.	★
Critère 2.10.1	Les professionnels partagent entre eux les informations nécessaires à l'accompagnement de la personne.	★
	<i>Commentaire :</i> Les situations de rupture ou continuité reste un temps de changement dans la vie de la PA est donne lieu à mise à jour de son dossier sur le logiciel - Tout est toujours décidé en équipe pluridisciplinaire -	

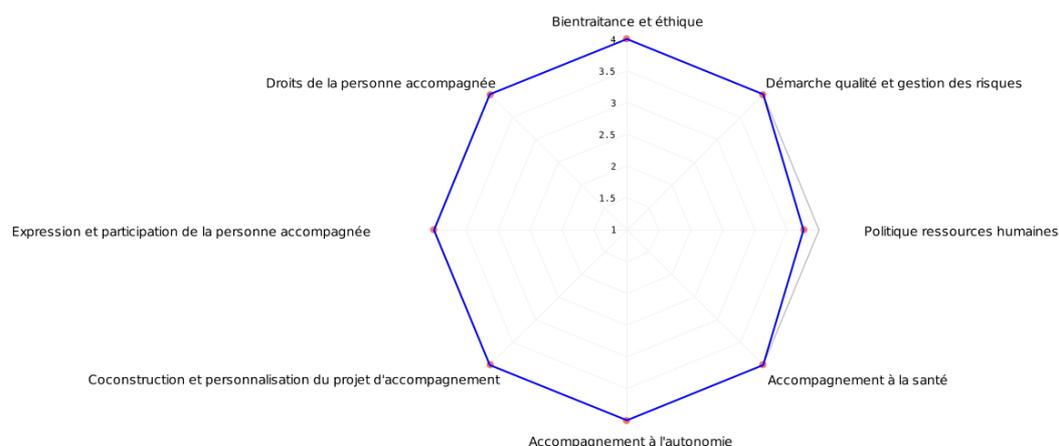
Critère 2.10.2	Les professionnels respectent les règles de sécurisation des données, des dossiers et des accès. ★
	<i>Commentaire :</i> PW individuel - Déconnexion enfin d'utilisation - Stagiaire dispose de code dédié - Simulation cyber attaque par mël - Un référent est déjà en formation dans le cadre de l'installation du nouveau logiciel métier HM - La fibre est en cours d'installation -

Axes de progrès

(reprise des critères standards cotés 1 ou 2 et des critères impératifs cotés 1, 2 ou 3)

		Cotation
Thématique	Droits de la personne accompagnée	3,86
Objectif 2.2	Les professionnels favorisent l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée.	3,86
Critère 2.2.5 (Impératif)	Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée. 3	
	<i>Commentaire :</i> Formulaire dédié renseigné lors de l'admission - Droit à l'image scanné pour accessibilité aux animations - Le droit à l'image n'est pas sollicité à chaque évènement, par écrit -	
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	★
Objectif 2.4	Les professionnels adaptent avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques auxquels elle est confrontée.	★
Critère 2.4.7	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de radicalisation et/ou de prosélytisme auxquels la personne est confrontée. N.C	
	<i>Commentaire :</i> NC -	

Chapitre 3 - L'ESSMS



Axes forts

(reprise des critères standards cotés 3, 4 et « * » ainsi que les critères impératifs cotés 4 et « * »)

		Cotation
Thématique	Bienveillance et éthique	4
Objectif 3.1	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie en matière de bienveillance.	4
Critère 3.1.1	<p>L'ESSMS définit sa stratégie en matière de bienveillance et en partage une définition commune avec l'ensemble des acteurs.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La gouvernance déclare : "Axe de l'ESSMS formation des nouveau arrivants par le biais des référents Humanitude -</p> <p>Axe fort : Cadre de santé est formée à la question éthique et réalise des cours sur la bienveillance au sein de l'EHPAD et à la Croix rouge - Médecins coordinateurs a un diplôme universitaire soins palliatifs - Référent Humanitude -</p> <p>Les membres du CVS déclarent : " Les personnes sont bien traités. L'accompagnement en fin de vie est optimum".</p>	4
Critère 3.1.2	<p>L'ESSMS définit l'organisation et les modalités de déploiement de sa démarche de bienveillance et met à disposition les outils adaptés.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La gouvernance déclare : "Charte Humanitude - référent Humanitude - Indicateurs qualité de sécurisation : Grille réalisée à partir des agents qui s'évaluent sur le terrain - Référents Humanitude -</p>	★
Critère 3.1.3	<p>L'ESSMS organise des actions de sensibilisation à la bienveillance pour tout nouvel intervenant (partenaire, bénévole,...)</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La gouvernance déclare : "Tout est balayé, balisé afin d'être dans l'optimisation et la transmission des bonnes pratiques en matière de bienveillance.</p>	4

	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la bientraitance. ★</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels déclarent : "Aborder en transmission, on en parle avec l'IDEC suivant les situations, rappel de la journée de bientraitance par note de service, Valise vieillissement (les soignants se place en fauteuil roulant, lunettes noires, à porter, pour connaitre l'effet de la mal "voyance", "Au moment de la toilette la personnes accompagnée est protégées sur le plan de l'intimité".</p> <p>Axes forts : La cadre de santé a un diplôme universitaire gérontologie et un diplôme universitaire éthique (en cours de réalisation) - Référent Humanitude -</p>	
Critère 3.1.4		
Thématique	Droits de la personne accompagnée	4
Objectif 3.2	L'ESSMS veille à ce que la personne accompagnée dispose d'un cadre de vie adapté et respectueux de ses droits fondamentaux.	4
	<p>L'ESSMS garantit un cadre de vie respectueux des droits fondamentaux des personnes accompagnées. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La gouvernance déclare : "Dès l'admission les accords sont demandés et expliqués - Visite de pré-admission - Le consentement est toujours recherché - Sensibilisation régulière - Recueillement charte de la laïcité référent différents cultes - Journée du 9 décembre, tous les ans sur la laïcité - Les membres du CVS déclarent : " Les professionnels font au mieux et ont du mérite".</p>	
Critère 3.2.2		
Thématique	Expression et participation de la personne accompagnée	★
Objectif 3.3	L'ESSMS facilite la participation sociale de la personne accompagnée.	★
	<p>L'ESSMS met à disposition des personnes accompagnées des espaces de rencontre et de socialisation, ainsi que des espaces d'apaisement et de bien-être. ★</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La gouvernance déclare : "Mise ne place de temps de discussion entre les animatrice et les personnes accompagnées - avec les nouveaux élus - Mise ne place d'un cahier sur les retours des personnes accompagnées - Café des proches pour favoriser expressions et les échanges - Ateliers mémoires thérapeutiques -</p>	
Critère 3.3.1		
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	4
Objectif 3.4	L'ESSMS coconstruit sa stratégie d'accompagnement et son inscription dans le territoire, dans une approche inclusive.	4
	<p>L'ESSMS met en œuvre une approche inclusive des accompagnements proposés. ★</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La gouvernance déclare : "Liste de partenaires très riches - Tout ce qui peut être mobilisé l'est - Mise ne place de pictogrammes pour aider à la compréhension et de repères -</p>	
Critère 3.4.1		

	Axe fort : L'inclusion est réaliser de l'EHPAD vers l'extérieur ainsi que de l'extérieur vers l'EHPAD ce qui est une véritable richesse. l'organisation de l'EHPAD fait preuve d'une véritable adaptabilité.	
Critère 3.4.2	<p>L'ESSMS s'inscrit dans des partenariats pour enrichir son offre d'accompagnement au bénéfice des personnes.</p> <p><i>Commentaire :</i> La gouvernance déclare : "Les rencontres, les échanges, le travail en commun est favorisés au maximum - La maison médicales est située juste à coté de l'EHPAD.</p>	4
Critère 3.4.3	<p>L'ESSMS s'inscrit dans des projets communs avec les partenaires du territoire pour renforcer l'offre d'accompagnement.</p> <p><i>Commentaire :</i> La gouvernance déclare : "Des séjours mis en place plusieurs fois par an - Partenaires avec les écoles et le centre de loisir toute l'année - Rencontre club de sports assister aux matchs joués - Partenariat équipe française de judo qui est venue à l'EHPAD - Infirmière qui va être recruté et qui va travailler avec les médecins coordinateur et médecins de ville - Atelier sur le suivi cardiologique en projet - Accompagnement à la vie sociale jusqu'au bout de la vie avec les GIR 1 - Axe fort : le médecin coordinateur à un diplôme universitaire en soins palliatifs.</p>	4
Critère 3.4.4	<p>L'ESSMS est force de proposition et d'innovation pour améliorer la qualité des accompagnements et les modalités d'intervention.</p> <p><i>Commentaire :</i> La gouvernance déclare : "Une véritable inclusion". Axe fort : ouverture de l'EHPAD vers l'extérieur".</p>	★
Critère 3.4.5	<p>L'ESSMS développe des actions d'ouverture à et sur son environnement pour favoriser les interactions et partenariats.</p> <p><i>Commentaire :</i> La gouvernance déclare : "Un référent sportif va être nommé - médiation animal - Axe fort : Animations internes/externes multiples -</p>	★
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	4
Objectif 3.5	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement de la personne accompagnée.	4
Critère 3.5.1	<p>L'ESSMS définit sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées et s'assure de sa mise en œuvre.</p> <p><i>Commentaire :</i> La gouvernance déclare : "Groupe de travail - formation sur des thématiques bien précises - Sensibilisation régulière - cours internes et formations externes - Cours sur la compréhension de la personne vieillissante et les risques liées - Groupe de travail incontinence - Stratégie est de développer la culture gérontologique -</p>	★
	Les professionnels mettent en œuvre les actions de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.	4

Critère 3.5.2	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels déclarent : "Il y a toute une organisation pour favoriser les sorties en famille - Sorties organisées en amont pour permettre des sorties au cinémas ou théâtre en bus de ville - Observations : Aménagement de différents petits salons qui permettent de rassembler les personnes accompagnées, les échanges entre elles, Observations : certaines personnes accueillies ont toujours leur permis et leur voiture, échange par visio avec les familles qui vivent loin,".</p>	
Critère 3.5.3	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la préservation de l'autonomie et à la prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.</p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels déclarent : "Sensibilisation, nous sommes soutenues et aidés sur ces questions".</p>	4
Thématique	Accompagnement à la santé	4
Objectif 3.6	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de gestion du risque médicamenteux.?	4
Critère 3.6.1	<p>L'ESSMS définit sa stratégie de gestion du risque médicamenteux et s'assure de sa mise en œuvre.</p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>La gouvernance déclare : "Gestion par la qualité (triple vérification pharmacien/médecin ou infirmière si nécessaire) - Politique de gestion des événements - Les aides soignantes distribuent les médicaments et note sur le logiciel les non administrations une fois dans leur salle ou en joignant les infirmières pour transmissions".</p> <p>Pharmacie totalement sécurisée - pharmacien salarié à 100% 1 préparatrice salariée à 100% - Liens formels et informels entre le pharmacien les médecins coordinateurs et les infirmières -</p>	4
Critère 3.6.2 (Impératif)	<p>Les professionnels respectent la sécurisation du circuit du médicament.</p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels déclarent : "Tout est à porté a mains dans la salle de soins sans téléphone et fermée à clef pour ne pas être déranger lors de la préparation". Liens réguliers avec Médecins coordinateurs / pharmaciens : Infirmières -</p>	4
Critère 3.6.3	<p>Les professionnels accompagnent les personnes dans la continuité de leur prise en charge médicamenteuse.</p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels déclarent : "Fin de traitement - le médecin arrive avant la fin de traitement - L'infirmière qui prépare a la date d'arrêt transmet l'information - Vigilance par les professionnels - Pas d'alerte par le logiciel -</p>	4
Critère 3.6.4	<p>Les professionnels alertent en cas de risque lié à la prise en charge médicamenteuse, dont la iatrogénie.</p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels déclarent : "Observations comportement des personnes accompagnées - Médecins coordinateurs facilitant - contrôle par le pharmacien -</p>	4

Critère 3.6.5	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la gestion du risque médicamenteux.	4
	<i>Commentaire :</i> Les professionnels déclarent : "La procédure est complète".	
Objectif 3.7	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux.?	4
Critère 3.7.1	L'ESSMS définit sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux et s'assure de sa mise en œuvre.	4
	<i>Commentaire :</i> La gouvernance déclare : "Nous sommes très exigeants sur le plan des risques infectieux - transmissions ciblées risques infectieux - accompagnement et aide au ciblage -	
Critère 3.7.2	Les professionnels mettent en œuvre les actions de prévention et de gestion du risque infectieux.	4
	<i>Commentaire :</i> Les professionnels déclarent : "Risque épidémie message envoyé à toutes les familles - Les personnes accompagnées peuvent être isolées si besoins - information transmises par l'infirmière hygiéniste -Les alertes fonctionnent bien -	
Critère 3.7.3	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux.	4
	<i>Commentaire :</i> Les professionnels déclarent : "La cadre de santé et l'infirmière hygiéniste nous font des rappels et il y a des protocoles".	
Thématique	Politique ressources humaines	3,75
Objectif 3.8	L'ESSMS définit et déploie une politique ressources humaines au service de sa stratégie et de la qualité de l'accompagnement.	3,83
Critère 3.8.1	L'ESSMS définit et déploie sa politique ressources humaines et met en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels.	4
	<i>Commentaire :</i> La gouvernance déclare : "Règles communes pour favoriser l'attractivité - Politique d'évolution de grades avec une politique propre à l'EHPAD - Absence d'information écrite pour les lanceurs d'alerte.	
Critère 3.8.2	L'ESSMS met en œuvre un processus d'accueil et d'intégration des nouveaux professionnels et intervenants.	3
	<i>Commentaire :</i> La gouvernance déclare : "Il est nécessaire de travailler davantage l'arrivée des nouveaux professionnels. Livret d'accueil des nouveaux salariés en réécriture -	
	L'ESSMS adapte sa gestion des emplois et des parcours professionnels aux	

	évolutions du secteur et de sa stratégie.	4
Critère 3.8.3	<i>Commentaire :</i> La gouvernance déclare : "Nous insistions sur l'apprentissage en interne, axe formation développé".	
	L'ESSMS met au service des accompagnements une équipe de professionnels formés et qualifiés.	4
Critère 3.8.4	<i>Commentaire :</i> La gouvernance déclare : " - Passeport de compétence pour les ASH (pour un soutien supplémentaire) en cours de création - Axe formation développé -	
	L'ESSMS définit des modalités de travail adaptées pour garantir la sécurité, la continuité et la qualité de l'accompagnement des personnes.	4
Critère 3.8.5	<i>Commentaire :</i> La gouvernance déclare : "Pas de charte télétravail - Télétravail ponctuel possible".	
	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux RBPP, procédures et références spécifiques à leur cadre d'intervention.	4
Critère 3.8.6	<i>Commentaire :</i> Les professionnels déclarent : "Oui par la cadre de santé - médecin coordinateur - intranet - les personnes ressources en cas de questionnement -	
Objectif 3.9	L'ESSMS met en œuvre une politique de qualité de vie au travail.	3,67
	L'ESSMS promeut une politique favorisant la qualité de vie au travail.	3
Critère 3.9.1	<i>Commentaire :</i> La gouvernance déclare : " Axe prévu dans la réécriture du projet établissement en cours - Interrogation des professionnels de ce qu'ils attendent de la QVT - Travail avec la "RATE"	
	L'ESSMS favorise la qualité de l'environnement de travail des professionnels.	4
Critère 3.9.2	<i>Commentaire :</i> La gouvernance déclare : "Réunion de service tous les 1er lundi de chaque mois avec note de service - la nuit les professionnels sont vu tous les deux mois -	
	L'ESSMS organise des espaces de discussion et de partage pour les professionnels et des temps de soutien psychologique et/ou éthique.	4
Critère 3.9.3	<i>Commentaire :</i> La gouvernance déclare : "Une dynamique est lancée.	
Thématique	Démarche qualité et gestion des risques	4
Objectif 3.10	L'ESSMS définit et déploie sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques.	4

Critère 3.10.1	<p>L'ESSMS définit sa politique qualité et gestion des risques. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La gouvernance déclare : "La combinaison de la partie sanitaire et EHPAD est un soutien - les cycle de certifications - politique gestion des risque 2021 qui va réécrite après le projet d'établissement finalisé en juin 2024. Fiche action - Programme d'action par périmètre d' l'EHPAD - dernière évaluation externe 2021 - IQSS - Programme qui est communiquer en instances - Pas de communication trouvée davantage adaptée - Les échanges se base sur les RBPP -</p> <p>Plaquette - affichage - protocole - Programme qualité - En lien avec les RBPP - Les membres du CVS déclarent : "Ne se souviennent pas d'avoir ce type d'information."</p>
Critère 3.10.2	<p>L'ESSMS met en œuvre sa démarche qualité et gestion des risques. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La gouvernance déclare : "Pilotage démarche qualité gestion des risques - organisation des rôles et responsabilité évaluation programme qualité - Les membres du CVS déclarent : ""Ne se souviennent pas d'avoir ce type d'information".</p>
Objectif 3.11	<p>L'ESSMS définit et déploie son plan de prévention des risques de maltraitance et de violence. 4</p>
Critère 3.11.1 (Impératif)	<p>L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La gouvernance déclare : "La procédure existe depuis longtemps et est bien acquise".</p>
Critère 3.11.2 (Impératif)	<p>L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La gouvernance déclare : "La procédure existe depuis longtemps et est bien acquise".</p>
Critère 3.11.3	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels déclarent : "Lors des formations Humanitude - Point abordé en réunion avec la direction et en analyses des pratiques -</p>
Objectif 3.12	<p>L'ESSMS assure le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations. 4</p>
Critère 3.12.1 (Impératif)	<p>L'ESSMS organise le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La gouvernance déclare : "La procédure et les retours existes depuis 2004 -</p>
Critère 3.12.2 (Impératif)	<p>L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La gouvernance déclare : "La procédure et les retours existes depuis 2004 -</p>

	Les membres du CVS déclarent : "C'est bien le cas"	
Critère 3.12.3 (Impératif)	Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives. <i>Commentaire :</i> Les professionnels déclarent : " Nous conseillons aux familles d'écrire un courrier quand il y a des réclamations orales - Depuis janvier 2004 il y a un registre des plaintes -	4
Objectif 3.13	L'ESSMS assure le recueil et le traitement des évènements indésirables.	4
Critère 3.13.1 (Impératif)	L'ESSMS organise le recueil et le traitement des évènements indésirables. <i>Commentaire :</i> Procédure claire et bien définie par les professionnels -	4
Critère 3.13.2 (Impératif)	L'ESSMS communique sur le traitement des évènements indésirables auprès des parties prenantes. <i>Commentaire :</i> La gouvernance déclare : "Envoie chaque mois par unité". Les membres du CVS déclarent : "C'est bien le cas".	4
Critère 3.13.3 (Impératif)	Les professionnels déclarent et analysent en équipe les évènements indésirables et mettent en place des actions correctives. <i>Commentaire :</i> Les professionnels déclarent : "Nous maîtrisons cette question cela fait partie de notre travail, nous ne restons pas sans réponse".	4
Critère 3.13.4	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion des évènements indésirables. <i>Commentaire :</i> Les professionnels déclarent : "Nous nous sentons à l'aise avec la procédure et elle existe depuis plusieurs années.	4
Objectif 3.14	L'ESSMS est doté d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.	4
Critère 3.14.1 (Impératif)	L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement. <i>Commentaire :</i> La gouvernance déclare : "Plan de gestion d e crise - Plan Continuation Activité - Plan blanc - Équipes entraînées - Les membres du CVS déclarent : "On ne souvient pas des différents plans mais nous observons que lorsqu'il y a un problème il y a bien une continuité de l'activé".	4
Critère 3.14.2 (Impératif)	L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe. <i>Commentaire :</i> La gouvernance déclare : "Lien avec le GIGN pour exercices à reprendre, suspendue par le COVID".	4
	Les professionnels participent aux exercices et aux retours d'expérience partagés, organisés par l'ESSMS.	4

Critère 3.14.3	<i>Commentaire :</i> Les professionnels déclarent : "Nous maitrisons cette question cela fait partie de notre travail, nous ne restons pas sans réponse".	
Critère 3.14.4	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion de crise.	4
	<i>Commentaire :</i> Les professionnels déclarent : "Nous sommes satisfaits des appuis".	
Objectif 3.15	L'ESSMS s'inscrit dans une dynamique d'innovation et d'évolution sociétale.	4
Critère 3.15.1	L'ESSMS définit et met en oeuvre sa stratégie d'optimisation des achats et de développement durable.	4
	<i>Commentaire :</i> La gouvernance déclare : "Bulletin de salaire non dématérialiser - passage au LED - rédaction en court d'une politique développement durable passage ne instances au mois de mars - Conférence 4 avril association de jeunes entrepreneur comment soigner durable et architecture - éco soins -	
Critère 3.15.2	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie numérique.	4
	<i>Commentaire :</i> La gouvernance déclare : "Cyberattaque vu par le GHT -	
Critère 3.15.3	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux outils numériques.	4
	<i>Commentaire :</i> Les professionnels déclarent : "Nous sommes bien formés et accompagnement".	

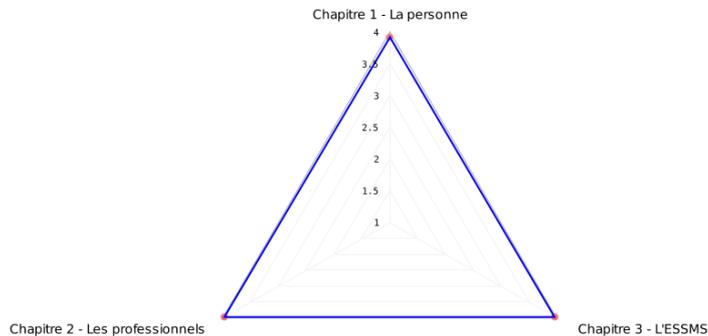
Axes de progrès

(reprise des critères standards cotés 1 ou 2 et des critères impératifs cotés 1, 2 ou 3)

Aucun axe de progrès n'a été identifié.

Niveau global atteint par l'ESSMS

Présentation de la synthèse de la cotation des trois chapitres.



Appréciation générale

A notre arrivée nous avons bénéficié d'un excellent accueil. Les quatre jours d'évaluation avaient été préparés de manière optimale. L'établissement est spacieux et lumineux. Les procédures, de façon générale, sont complètes. Le circuit du médicament est sécurisé avec un pharmacien et une préparatrice en pharmacie salariés à temps complet. Il existe de nombreux supports et outils (notes d'informations – comptes rendus – supports pédagogiques – grilles d'évaluations) afin de soutenir au mieux les équipes dans leur travail. Durant les quatre jours nous avons pu constater qu'il règne une ambiance sereine autant du côté des équipes que du côté des personnes accueillies. Au-delà des entretiens les différents échanges avec les personnes accompagnées décrivent une bienveillance générale, les équipes sont décrites comme étant à l'écoute et sur lesquelles il n'y a rien à « redire ». Les deux médecins coordinateurs, le pharmacien, les infirmières ainsi que le cadre de santé sont très en lien. Les responsables des différents secteurs également. Les activités, animations extérieures comme en internes sont très nombreuses et adaptées. Afin de répondre aux besoins spécifiques des personnes accueillies, l'établissement gagnerait en ayant un poste de kinésithérapeute ainsi que d'un psychomotricien.

Observations de l'ESSMS

Chapitre 1	Aucune observation apportée par l'ESSMS.
Chapitre 2	Aucune observation apportée par l'ESSMS.
Chapitre 3	3.5.2 – Les professionnels mettent en œuvre les actions de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées. => 4 au Pôle Séniors // * à Sablo-Upad => éléments de preuve identiques => Nous demandons une harmonisation à "étoile".
Observation générale	Aucune observation apportée par l'ESSMS.

Annexes

Annexe 1 : Formulaire(s) critère(s) impératif(s)

		Cotation
Critère 2.2.5	Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée. <i>Éléments de justification de la cotation par l'évaluateur :</i> Absence d'une demande écrite par évènement -	3

Annexe 2 : Evolutions apportées au rapport suite aux observations faites par l'ESSMS

		Cotation avant observations	Cotation après observations
Chapitre 1	La personne	3,91	3,91
Thématique	Expression et participation de la personne accompagnée	3,93	3,93
Objectif 1.5	La personne accompagnée est actrice des instances collectives ou de toutes autres formes de participation. Sa participation effective est favorisée.	3,67	3,67
Critère 1.5.3	<p>Les professionnels facilitent l'accès à la traçabilité des échanges et réponses apportées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation.</p> <hr/> <p><i>Commentaire modifié :</i> Information sur les CR du CVS dans le logiciel OSIRIS - Internet - Les professionnels déclarent : "Il y a des enquêtes de satisfaction une fois par an. Il y a un retour des résultats de l'enquête de la part de la direction avec le bulletin de salaire et qui est affiché. Les CR de CVS sont dans la gazette - Affichages pas suffisamment lisibles -</p>	3	3
Thématique	Accompagnement à la santé	3,71	3,71
Objectif 1.14	La personne bénéficie d'un accompagnement en matière de prévention et d'éducation à la santé.	3,33	3,33
Critère 1.14.3	<p>Les professionnels orientent vers et/ou mettent en œuvre un programme de prévention et d'éducation à la santé adapté à la personne accompagnée.</p> <hr/> <p><i>Commentaire modifié :</i> Un projet d'éducation thérapeutique est en cours d'organisation entre le médecin co et IDE sur la thématique cardiaque - Une IDE est en formation IPA (infirmière en pratiques avancées) qui va permettre le renouvellement d'ordonnances et intervenir sur davantage d'éducation) - Actuellement, il n'y a pas de programme spécifique d'éducation/prévention santé - Les professionnels déclarent : "Atelier cuisine Diététicienne et animatrices - semaine dénutrition - Des journées avec des challenges entre soignants/famille et personnes accompagnées à l'EHPAD - - Suivi santé via la prise de rv lorsqu'il y a un besoin (cardio - dentiste - pédicure) - La prévention s'établit dès observation d'un changement de comportement mais pas de manière systématique - Non finalisation du projet d'éducation thérapeutique.</p>	3	3

Critère 1.14.4	<p>Les professionnels facilitent la compréhension des messages de prévention et d'éducation à la santé de la personne accompagnée.</p> <hr/> <p><i>Commentaire modifié :</i> En cas de situation préventive, l'échange avec la PA est privilégié - Les professionnels déclarent : "Gazette chaque mois avec toutes les informations - Information vaccination - canicule - Lorsqu'il y a constat d'un problème bucco-dentaire par ex, les équipes prennent contact avec la famille puis le praticien si besoin - Absence d'outil adapté.</p>	3	3
Critère 1.14.6	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à l'éducation à la santé.</p> <hr/> <p><i>Commentaire modifié :</i> Rappel sur la thématique "plaies" " matelas à air " et temps de sensibilisation lors des post transmissions (insomnie - communication-..) - par le Médecin co ou par la Cadre de santé - Implication d'une AS en DU soins palliatifs (information via note de service dans le bureau infirmier) -En post transmission, il existe des temps d'information sur les APP (composition de groupe sur des thématiques choisie par les équipes et retour du CR au groupe qui a participé) - Les temps de sensibilisation post transmissions ne font pas l'objet de CR - Les professionnels déclarent : "Formations dénutrition - aux plaies par un intervenant extérieur - la psychologue - le médecin coordinateur - Par la socio-esthéticienne - Formation comment communiquer sur le sommeil - Chutes - dénutrition - Plusieurs contrôles sont mentionnés dans les transmissions - Les formations mensuelles sur diverses thématiques - Implication de l'IDE "plaies et cicatrisation" - Absence de formation spécialement dédiées à la prévention/éducation santé - Absence d'une formation complète -</p>	3	3
Objectif 1.15	<p>La personne est actrice de ses choix sur son accompagnement en santé, la stratégie thérapeutique et les soins qui lui sont proposés.</p>	3,8	3,8
Critère 1.15.8	<p>Les professionnels s'appuient sur des activités et des approches non médicamenteuses dans l'accompagnement de la personne.</p> <hr/> <p><i>Commentaire modifié :</i> Les TNM sont connus et pas assez utilisées parce que ce n'est pas encore un réflexe pour les équipes - Les formations sur TNM ne sont pas encore impulsées auprès des équipes qui y sont favorables - La présence d'une socio-esthéticienne qui accompagne les équipes et donnent des temps de sensibilisation - Les professionnels déclarent : "Formation Massage des mains - salle snozelene - Chariot sensoriel - - Axe fort : Équipements complets Formations et sensibilisation - Oui il y a des équipements de bien-être (luminothérapie -colonne bulles - chariot Snoezelen - les poupées - le chien et chat empathie - la musicothérapie - Oui il y a des propositions d'utilisation des moyens TNM Absence d'une formation complète pour les équipes Pas de temps suffisant pour "travailler" les pratiques -</p>	3	3

Chapitre 2	Les professionnels	3,98	3,96
Thématique	Bientraitance et éthique	4	4
Objectif 2.1	Les professionnels contribuent aux questionnements éthiques.	4	4
Critère 2.1.4	L'ESSMS organise le questionnaire éthique en associant l'ensemble des acteurs (personne accompagnée, professionnels, partenaires) et participe à des instances de réflexion éthique sur le territoire.	★	★
	<i>Commentaire modifié :</i> Développement d'un concept Humanitude et depuis des référents Humanitude sont en cours de formation -Cours de formation sur la Bientraitance via la cadre de santé (thématique tous les mois sur la base du volontariat) en binôme avec la référente - Formation d'1 jour à tout nouvel arrivant selon un programme intégrant des pratiques avec à l'issue de la formation , un engagement du nouveau salarié - Mise en place de grilles IQSS qui a permis aux salariés de s'évaluer sur le terrain - Mise en place d'ateliers sur les BPP via les APP toujours sur volontariat - Cartographie des risques de maltraitance qui constitue le PACQ - L'approche inclusive via une association, via la bibliothèque pour permettre d'accéder à la lecture pour les PA malvoyantes (recueil des PA concernées et intéressées) qui permet de maintenir les capacités cognitives - Politique d'ouverture vers l'extérieur avec tous les partenariats et autres projets - Des temps organisés avec les familles sur des thématiques (ex sur la dénutrition) - Certaines activités sont exclusivement pensées pour les PA dépendantes du point de vue cognitif pour qu'elles puissent accéder à des activités qui leur correspondent et ne pas les laisser de côté - Utilisation de pictogrammes pour favoriser la communication - Organisation des temps de recueil d'information lors de la réalisation du PAP - Mise à jour des PAP via l'implication de la Psychologue pour une actualisation au plus juste - Participation Espace de réflexion / éthique Région Centre.		
Thématique	Droits de la personne accompagnée	4	3,86
Objectif 2.2	Les professionnels favorisent l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée.	4	3,86
Critère 2.2.5 (Impératif)	Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée.	4	3
	EE : Les professionnels recueillent le choix de la personne accompagnée sur son droit à l'image.	4	3
	EE : Les professionnels respectent le choix exprimé par la personne accompagnée sur son droit à l'image.	4	3
	<i>Commentaire :</i> Formulaire dédié renseigné lors de l'admission - Droit à l'image scanné pour accessibilité aux animations - Le droit à l'image n'est pas sollicité à chaque évènement, par écrit -		
Chapitre 3	L'ESSMS	3,97	3,97
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	4	4
Objectif 3.5	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement de la personne accompagnée.	4	4

Critère 3.5.1	L'ESSMS définit sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées et s'assure de sa mise en œuvre.	4	★
	EE : L'ESSMS définit sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.?	4	★
	EE : L'ESSMS communique sur les modalités de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.	4	★
	EE : L'ESSMS actualise sa stratégie autant que nécessaire.	4	★
<i>Commentaire :</i>			
La gouvernance déclare : "Groupe de travail - formation sur des thématiques bien précises - Sensibilisation régulière - cours internes et formations externes - Cours sur la compréhension de la personne vieillissante et les risques liées - Groupe de travail incontinence - Stratégie est de développer la culture gérontologique -			

